

Les comptes des régions
Synthèse nationale
Année 2008

Cette publication présente les comptes 2008 des régions. Elle a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs régionaux. Elle présente les grandes évolutions financières des régions pour 2008.

Comme pour la synthèse relative aux comptes 2007, cette brochure comporte un développement consacré à l'étude de la fiscalité des régions, qui a été enrichi grâce à la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

En 2008, les conseils régionaux ont dépensé un volume financier global de 26,6 milliards d'euros, se décomposant en 15,2 milliards de charges de fonctionnement (+8,3%) et près de 9,5 milliards d'emplois d'investissement hors dette (+4,3%). Cette progression des volumes financiers résulte des effets de la poursuite des transferts de compétences. De manière concomitante, les recettes totales ont progressé de 7,6%, sous l'effet notamment du dynamisme des produits de la fiscalité indirecte (+15,6%).

Les charges réelles de fonctionnement des régions ont enregistré en 2008 une hausse de 8,3%. Toutes les catégories de charges progressent, en particulier les frais de personnel, premier poste de dépense, qui augmentent de 47%.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +6,8% en 2008. Cette évolution est à rapprocher du dynamisme des impositions locales, tant pour la fiscalité directe (+4,7%) qu'indirecte (+15,6%).



La capacité d'autofinancement progresse de 3,1% pour s'établir à 5,7 milliards d'euros.

L'investissement régional reste toujours très dynamique : les emplois d'investissement hors emprunts augmentent de 4,3%. Parmi ceux-ci, les dépenses directes d'équipement enregistrent une hausse de 9,4%.

De manière parallèle, les ressources d'investissement hors emprunts progressent de 2,4%.

Après mobilisation de l'autofinancement, les régions ont dégagé en 2008 un besoin de financement qui a été comblé par le recours à l'emprunt mais également par un prélèvement opéré par les conseils régionaux sur leurs fonds de roulement.

Le lecteur pourra compléter son information en se reportant aux fiches financières individuelles des régions : celles-ci sont consultables sur le site Internet dédié aux collectivités locales : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/> (onglet finances locales / comptes des collectivités / régions).

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Chapitre I - Analyse des comptes des régions 2008..... | 4 |
| Présentation des finances des régions | 5 |
| Analyse du fonctionnement | 8 |
| Analyse de l'investissement | 16 |
| Analyse patrimoniale | 20 |
| Chapitre II - Analyse de la fiscalité directe locale..... | 23 |
| Chapitre III - Tableaux de synthèse | 29 |
| Chapitre IV - Annexes | 39 |
| Méthodologie | 40 |
| Lexique | 42 |

Chapitre I

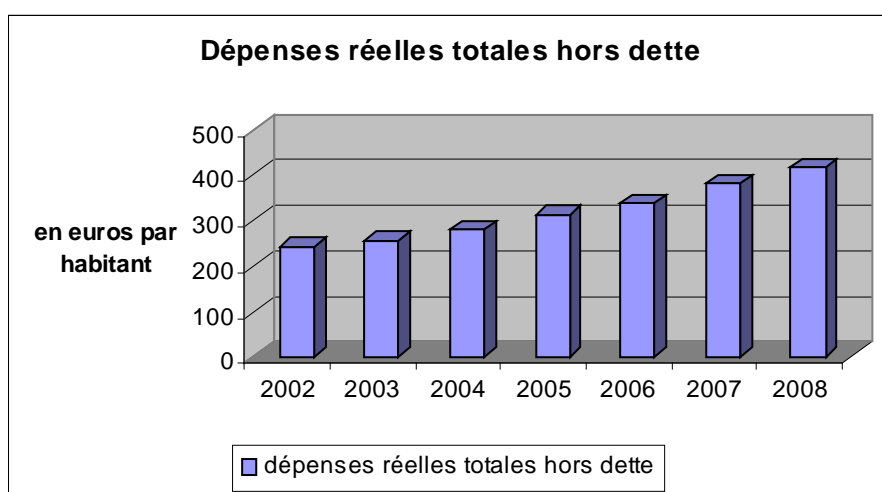
L'analyse des comptes des régions en 2008

Présentation des finances des régions en 2008

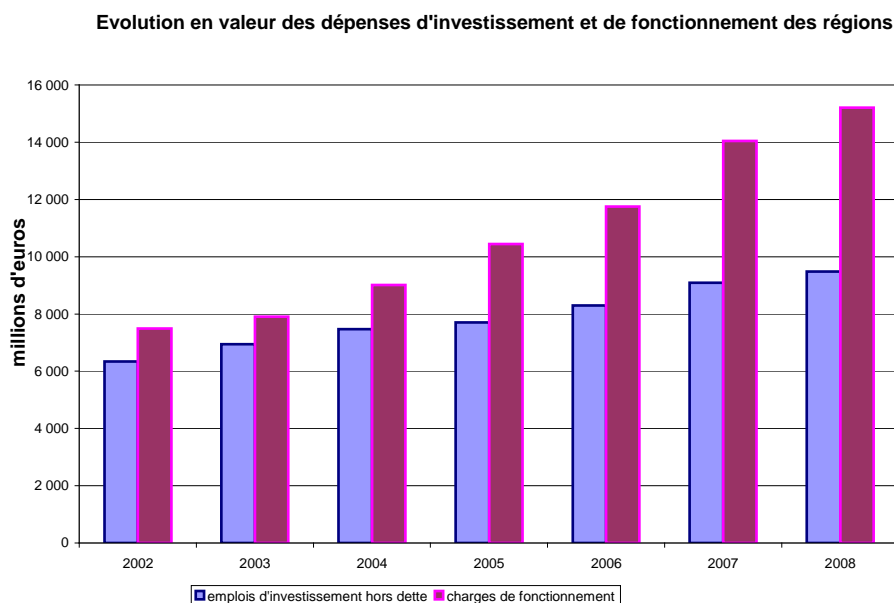
Les dépenses et recettes totales des régions sont toujours aussi dynamiques en 2008, avec respectivement +9,2% et +7,6%.

La progression de ces volumes financiers – tant en emplois qu'en ressources – découle pour partie de la poursuite de l'acte II de la décentralisation conférant aux régions des compétences accrues (enseignement, formation professionnelle/apprentissage et transport notamment).

En 2008, les conseils régionaux ont ainsi dépensé près de 26,7 milliards d'euros.



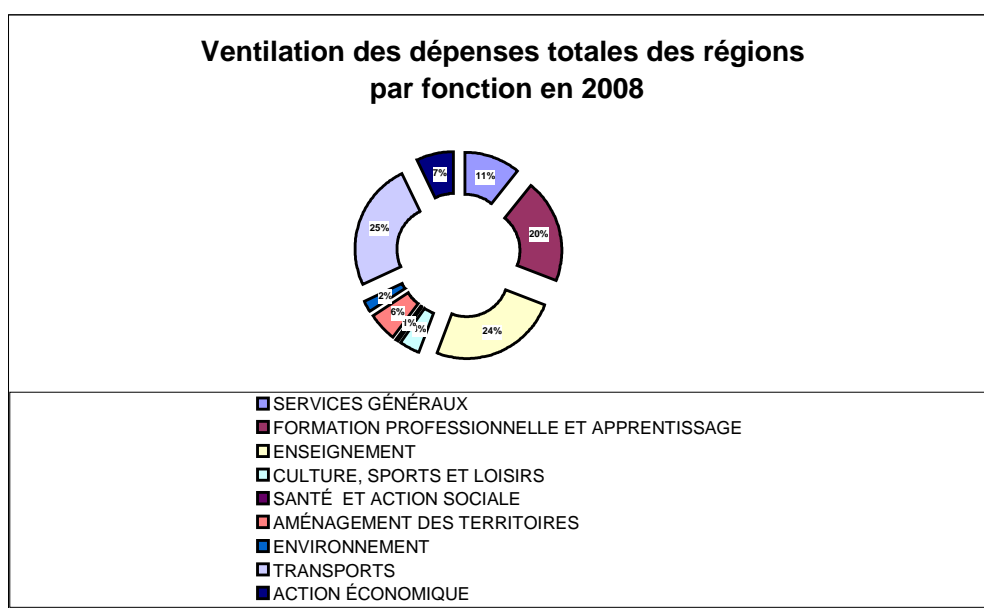
Les récents transferts de compétences de ces dernières années ont eu pour effet de modifier en partie la structure des budgets des régions, les charges de fonctionnement pesant 57% des dépenses totales en 2008, contre 44,7% en 1995. Comme l'illustre le graphique suivant, les charges de fonctionnement pèsent davantage que les emplois d'investissement hors dette.



Cependant, l'investissement des régions reste dynamique en 2008, les emplois d'investissement hors dette augmentant de 4,3% entre 2007 et 2008 et les dépenses directes d'équipement de 9,4%.

Les dépenses des conseils régionaux concernent trois principaux domaines qui ont fait l'objet de récents transferts de compétences:

- l'enseignement (25% des dépenses totales) qui totalise un montant de près de 6,1 milliards d'euros, dont 5,3 destinés à l'enseignement du second degré ;
- les transports (24% des dépenses totales) qui s'établissent à plus de 6 milliards d'euros, dont plus de 4,5 milliards destinés aux transports en commun de voyageurs ;
- la formation professionnelle et l'apprentissage, 3^{ème} principal secteur avec un montant de près de 4,9 milliards d'euros. La formation professionnelle atteint 3,98 milliards d'euros, tandis que 1,8 milliard d'euros sont consacrés à l'apprentissage en 2008.



Le budget global des conseils régionaux reste dynamique. Les dépenses globales s'élèvent en 2008 à près de 26,7 milliards d'euros.

Le volume d'activité des régions progresse tant en dépenses (+9,2%) qu'en recettes (+7,6%).

Les dépenses réelles hors dette en euros par habitant s'élèvent à 418 euros en 2008, contre 383 euros en 2007.

Equilibre financier global

en millions d'euros

| | 2006 | 2007 | 07/06 en % | 2008 | 08/07 en % |
|---|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Dépenses totales* | 21 521 | 24 409 | +13,4 | 26 658 | +9,2 |
| Recettes totales* | 21 354 | 24 324 | +13,9 | 26 178 | +7,6 |
| Charges de fonctionnement (1) | 11 748 | 14 040 | +19,5 | 15 203 | +8,3 |
| Produits de fonctionnement (2) | 17 219 | 19 614 | +13,9 | 20 951 | +6,8 |
| Autofinancement (A) = (2)-(1) | 5 470 | 5 573 | +1,9 | 5 748 | +3,1 |
| Emplois d'investissement (hors dette) | 8 294 | 9 093 | +9,6 | 9 488 | +4,3 |
| Ressources d'investissement (hors emprunts) | 1 600 | 1 885 | +17,8 | 1 929 | +2,4 |
| Variation de l'endettement (emprunts - remboursements) | 1 057 | 1 550 | NS | 1 330 | NS |

* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

L'analyse des comptes agrégés des régions s'appuie sur la démarche suivante :

- 1) l'étude de la formation de l'autofinancement (CAF) par l'analyse de la section de fonctionnement ;
- 2) l'étude du financement des investissements (section d'investissement) ;

Ces deux premières parties ne prennent en compte que les **opérations réelles** : seules les dépenses et recettes se traduisant *in fine* par un décaissement ou un encaissement sont prises en compte (par exemple les dotations aux amortissements ne sont pas des charges réelles).

- 3) l'étude du patrimoine dans une optique financière. Cette étude repose sur le bilan fonctionnel, qui consiste en un reclassement des postes du bilan agrégé des régions, en vue de mettre en évidence les principaux équilibres financiers : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie. La dette, intégrée au fonds de roulement, fait l'objet d'un développement plus détaillé ;
- 4) Une analyse détaillée de la fiscalité directe locale des régions.

Analyse du Fonctionnement

Fonctionnement

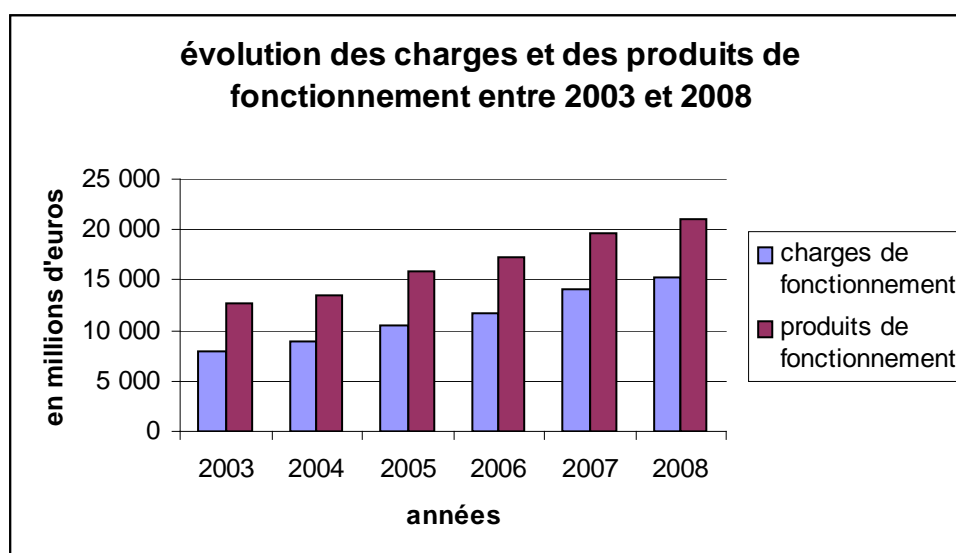
en millions d'euros

| | 2006 | 2007 | 07/06 en % | 2008 | 08/07 en % |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------|
| Charges de fonctionnement (1) | 11 748 | 14 040 | +19,5 | 15 203 | +8,3 |
| Achats et charges externes | 1 413 | 1 418 | +0,4 | 1 441 | +1,6 |
| Frais de personnel | 783 | 1 596 | +103,8 | 2 346 | +47,0 |
| Subventions et contingents | 9 001 | 10 358 | +15,1 | 10 640 | +2,7 |
| Charges financières | 396 | 497 | +25,3 | 595 | +19,9 |
| Autres charges de fonctionnement | 156 | 172 | +10,6 | 180 | +4,5 |
| Produits de fonctionnement (2) | 17 219 | 19 614 | +13,9 | 20 951 | +6,8 |
| Impôts directs | 4 435 | 4 418 | -0,4 | 4 627 | +4,7 |
| Impôts indirects et autres taxes | 3 915 | 6 119 | +56,3 | 7 075 | +15,6 |
| Concours de l'Etat | 8 257 | 8 286 | +0,3 | 8 388 | +1,2 |
| - DGF | 5 107 | 5 205 | +1,9 | 5 273 | +1,3 |
| - Autres dotations | 2 919 | 2 842 | -2,6 | 2 898 | +2,0 |
| - Péréquation et compensations fiscales | 231 | 238 | +3,1 | 216 | -9,2 |
| Subventions et participations | 446 | 583 | +30,8 | 521 | -10,6 |
| Autres produits de fonctionnement | 167 | 208 | +24,0 | 341 | +64,2 |
| Autofinancement (A)=(2) - (1) | 5 470 | 5 573 | +1,9 | 5 748 | +3,1 |

Les **charges de fonctionnement** continuent de croître à un rythme très soutenu et croissant.

Après la très importante progression de ces derniers exercices (+15,9% en 2005, + 12,5% en 2006, +19,5% en 2007), l'évolution haussière des charges de fonctionnement des régions marque un ralentissement en 2008 avec +8,3%.

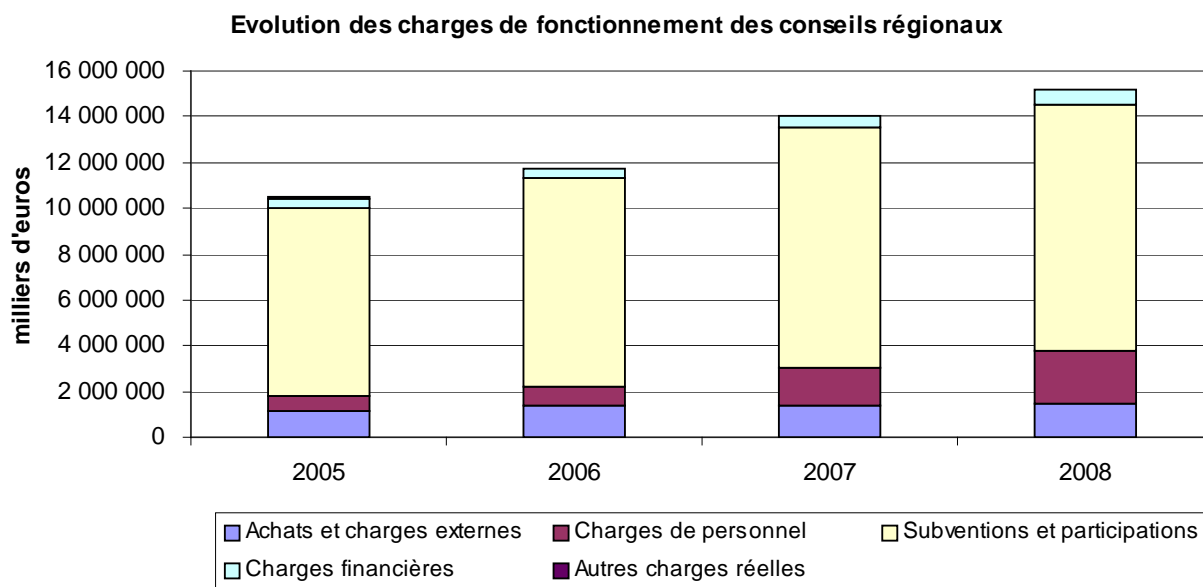
De manière concomitante, la progression des **produits de fonctionnement** **décélère en 2008** avec +6,8%, contre +13,9% en 2007.



Ces évolutions, en charges et en produits, s'expliquent en partie par la poursuite des transferts de compétences opérés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

1. Les charges de fonctionnement

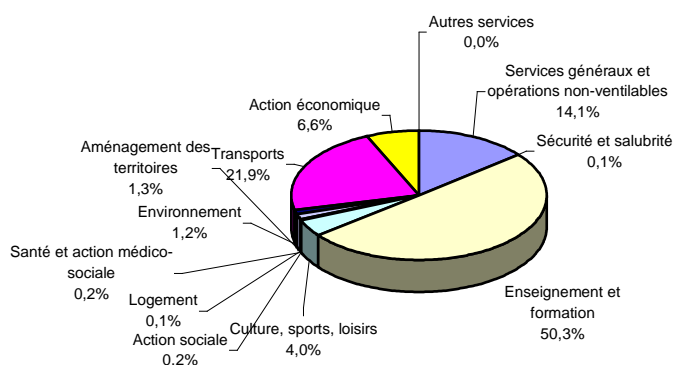
Les **charges de fonctionnement** des régions atteignent 15 203 millions d'euros en 2008. Elles sont en progression de 8,2%. Cette évolution, qui s'observe à travers les différents postes de dépenses, tient principalement à l'augmentation des charges de personnel (+47%).



Les principaux secteurs en termes de **dépenses de fonctionnement** sont ceux concernés par les récents transferts de compétences : celui de l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage (50,3% des charges réelles de fonctionnement des conseils régionaux) et celui des transports (21,9%). C'est aussi dans ces secteurs que les charges de fonctionnement progressent le plus.

Les **charges de fonctionnement** relatives à l'enseignement ont ainsi progressé de +32% entre 2007 et 2008 et les transports de +5,4%. Les dépenses de fonctionnement liées à l'environnement ont augmenté de +15,3%, mais cette évolution est à analyser à l'aune du faible poids de ce type de dépenses dans le total (1,2%).

Répartition par secteur des charges de fonctionnement réelles des conseils régionaux en 2008



En 2008, **les achats et charges externes** connaissent une hausse contenue (+1,6% par rapport à l'année précédente). Ils représentent près de 9,5% des charges de fonctionnement avec 1 441 millions d'euros et constituent le troisième poste de dépenses courantes des régions. Ce poste regroupe l'ensemble des achats de biens et de services auprès des entreprises. Globalement, toutes les composantes de ce poste augmentent, à l'exception de la sous-traitance (-3,3%) et des primes d'assurances (-4,3%). Les dépenses de locations et redevances de crédit-bail (+29,7%) et les achats de biens (+7%) connaissent les plus importantes progressions de cette rubrique de dépenses.

Les frais de personnel s'élèvent à 2 346 millions d'euros avec une progression de +47%. Ce poste pèse davantage dans les charges de fonctionnement, passant de 11,37% en 2007 à 15,43% en 2008. La structure des dépenses de fonctionnement a été modifiée en 2007, consécutivement au transfert des agents TOS (personnels techniciens et ouvriers de service) aux régions. En effet, les charges de personnel sont devenues depuis lors le deuxième poste de dépenses courantes.

L'évolution constatée (+47% en 2008, +103,8% en 2007) découle pour partie (556 millions en 2008 contre 636 millions en 2007) de la poursuite des transferts de personnel des agents TOS de l'Education nationale en exercice dans les lycées et du ministère de l'agriculture.

Les rémunérations versées représentent près de 70% des frais de personnel. Parmi ces dépenses, 83,7% concernent le personnel titulaire (+54,2% entre 2007 et 2008, soit 1,37 milliards d'euros), 16,2% étant consacré à la rémunération du personnel non-titulaire.

Outre l'impact des transferts des personnels TOS, les dépenses de personnel augmentent sous l'effet de leur dynamisme propre, notamment du fait des revalorisations du point d'indice intervenues en juillet (+0,5%) et octobre 2008 (+0,3%), mais aussi du fait de la progression des effectifs (recrutements). Par ailleurs, la progression constatée tient compte des effets du phénomène du « glissement vieillesse technicité » (GVT) qui accroît aussi la masse salariale de manière mécanique.

Les charges de personnel augmentent pour l'ensemble des régions, les évolutions entre 2007 et 2008 variant entre +10,2% pour la région de La Réunion à +105,6% pour la région Ile de France.

Les subventions et contingents constituent toujours le premier poste de dépenses des régions avec 10,64 milliards d'euros en 2008, soit 70% des charges de fonctionnement. Ces dépenses reflètent les principales actions des régions dans le cadre des missions qui leur ont été dévolues ou transférées.

Elles progressent plus modérément qu'en 2007 (+2,7%), année où l'intégration de compétences élargies en matière de transport ferroviaire, d'éducation et de formation professionnelle avait fait évoluer ce poste de +15,1%.

Le poste des subventions et contingents comprend essentiellement deux grandes catégories de dépenses : les contributions obligatoires/participations et les subventions de fonctionnement.

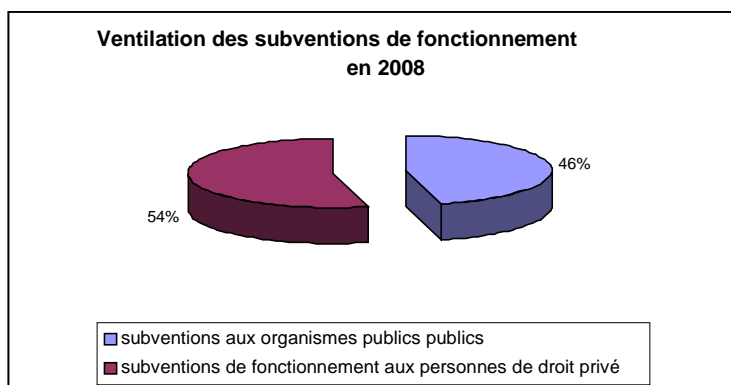
Les contributions obligatoires et participations représentent près de 51% de ce poste. Elles comprennent notamment les dépenses afférentes aux principales compétences dévolues aux régions, notamment l'entretien des lycées et les transports.

Ainsi, les dotations de fonctionnement des lycées atteignent 1,03 milliard d'euros en 2008 et progressent de 1,9% par rapport à 2007.

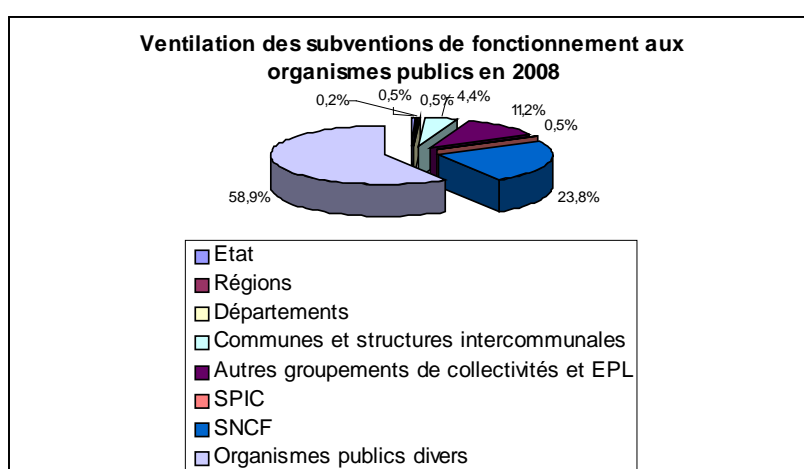
Les contributions aux organismes de transport progressent, quant à elles, de 7,9% en 2008 pour s'établir à 2,24 milliards d'euros. Parmi ces contributions, 547,76 millions ont été versés par la région Ile-de-France au titre de la contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (+3% entre 2007 et 2008) pour le fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à plus de 4,38 milliards et progressent de 3,5%.

54% de ces dépenses sont destinées à des personnes de droit privé, le reste revenant à des organismes publics.



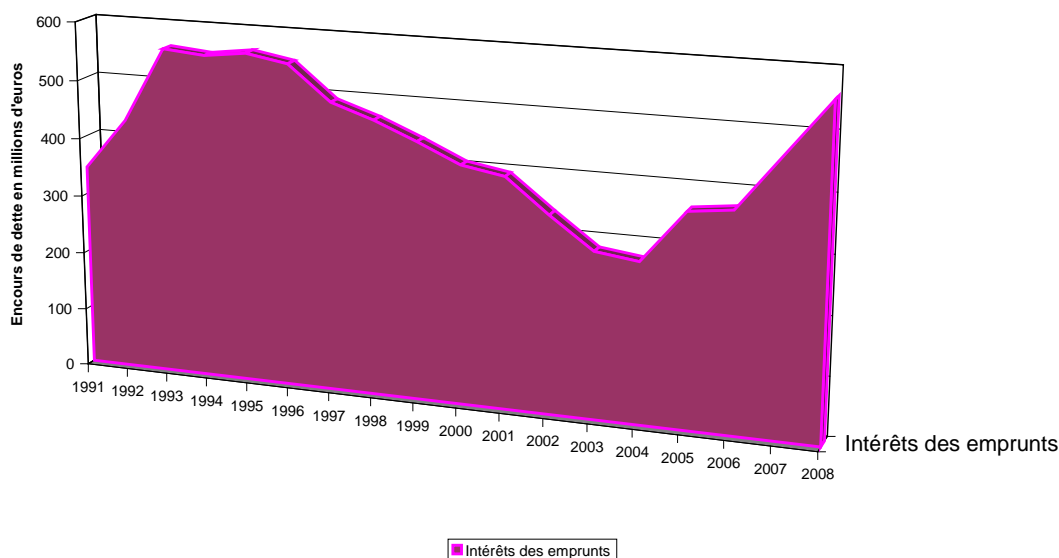
Les **subventions aux organismes publics** reviennent essentiellement aux organismes publics divers (58,9%), à la SNCF (23,8%) et aux autres groupements de collectivités et EPL (11,2%).



Les **charges financières** s'élèvent à 595 millions d'euros en 2008.

Elles poursuivent leur progression +19,9% en 2008, +25,3% en 2007. Ces charges ne représentent que 3,9% des charges de fonctionnement.

Evolution des intérêts sur emprunts des régions entre 1991 et 2008



L'évolution de ces charges n'est cependant pas homogène et varie selon chaque région (+95% pour la région Picardie, -8,6% pour la région Aquitaine par exemple).

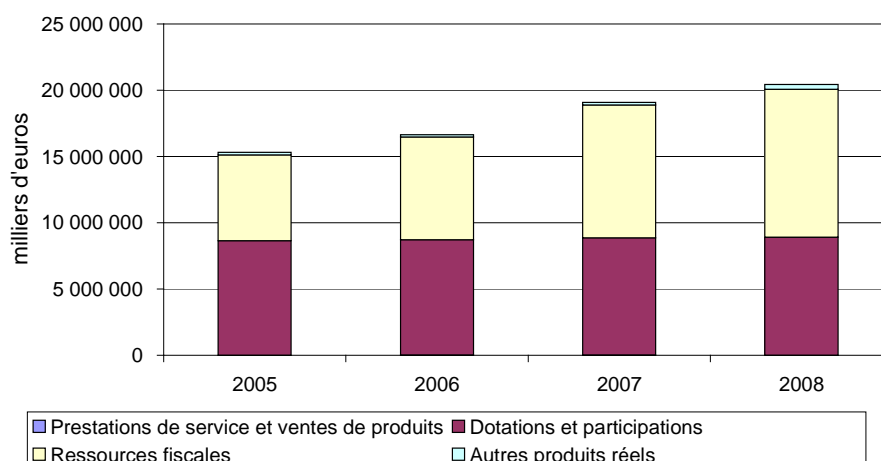
L'étude de l'évolution des charges financières des régions depuis 1993 met en évidence un net recul de ces dernières jusqu'en 2004, s'expliquant par la diminution des taux d'intérêt et par le développement de produits de gestion active de la dette comme les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, mais aussi par la volonté des conseils régionaux de mener des politiques de désendettement.

Depuis 2005, les charges financières progressent significativement, du fait du renchérissement des taux d'intérêt et d'un recours plus massif à l'emprunt. En 2008, les charges financières retrouvent le niveau atteint en 1995. Le recours croissant des conseils régionaux à l'emprunt depuis 2003 (+16,7% entre 2007 et 2008) contribue à maintenir la progression des charges financières en 2008.

2. Les produits de fonctionnement

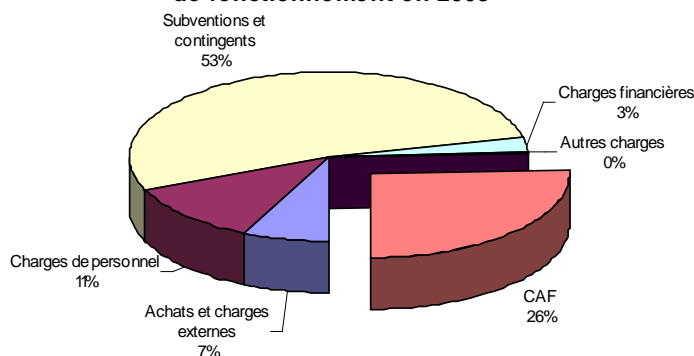
Les produits de fonctionnement s'élèvent à 20,95 milliards d'euros et sont en augmentation de 6,8%. Ils progressent moins vite que les dépenses en 2008. Comme pour les dépenses de fonctionnement, la progression des recettes, si elle reste soutenue (+6,8%), est moindre que celles enregistrées les années précédentes (+13,9% entre 2006 et 2007, +9,1% entre 2005 et 2006). Ces produits augmentent notamment sous l'influence des impôts indirects et autres taxes (+15,6%).

Evolution des produits de fonctionnement des conseils régionaux entre 2005 et 2008



L'utilisation des produits de fonctionnement est consacrée principalement au financement du poste des subventions et contingents (53%), puis à l'abondement de la CAF (26%).

Répartition moyenne de l'utilisation du total des produits de fonctionnement en 2008



Les **impôts directs** représentent près de 22% des recettes de fonctionnement des conseils régionaux. Après la stagnation enregistrée en 2007 (-0,4%), le produit des impôts directs progresse de 4,7% en 2008, en raison principalement d'une hausse des bases mais aussi d'une progression des taux. Le produit des impôts directs en 2008 s'élève à 4,6 milliards d'euros.

La fiscalité directe locale des régions fait l'objet d'un développement détaillé en page 23 et suivantes de cette brochure.

Après la forte progression observée en 2007 (+56,3%), **les impôts indirects et autres taxes** progressent de +15,6% pour s'élever à plus de 7 milliards d'euros, en raison notamment de l'accroissement de la fraction de **la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)** perçue par les régions (+27,2%) et dont les bases et les taux ont été régionalisés.

La fiscalité indirecte constitue la deuxième source de recettes pour les régions (33,7% du total) après les concours de l'Etat. L'évolution de ce poste résulte de la progression de la fraction de TIPP allouée aux conseils régionaux consécutivement à la poursuite des transferts de compétences (près de 3 milliards d'euros). Par ailleurs, cette hausse découle de la modulation des taux opérée à la hausse par la plupart des régions sur la fraction de TIPP allouée. Il convient également de noter que la TIPP dépend des volumes de produits pétroliers consommés et donc qu'elle possède une dynamique propre étroitement liée à la conjoncture économique.

Les autres ressources fiscales reposent pour l'essentiel sur **le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules**. Celui-ci s'élève à près de 2 milliards d'euros en 2008 (près de 28% du total des produits de fiscalité indirecte). Il progresse de +1,5% en 2008. Il s'agit de la deuxième source d'impôt indirect pour les régions.

Le produit de la **taxe additionnelle aux droits de mutations** diminue de 52% en 2008, mais il ne représente que 4,7% des produits de fonctionnement (994 millions d'euros).

Le produit de la **contribution au développement de l'apprentissage (CDA)** s'élève à près de 695 millions d'euros en 2008. Il progresse de +22,57% en 2008 après la très importante hausse (+93,5%) constatée entre 2006 et 2007. Si la progression constatée l'année précédente découlait de la progression du taux, elle résulte en 2008 du dynamisme de l'assiette (rémunérations) retenue pour le calcul de cette contribution qui croît donc au rythme de la masse salariale.

Les concours de l'État progressent de +1,2% entre 2007 et 2008. Ils constituent la principale recette de fonctionnement des régions avec près de 8,4 milliards d'euros, soit plus de 40% des produits de gestion courante.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions progresse de +1,3% en 2008 pour s'établir à près de 5,3 milliards d'euros en 2008. Elle représente plus du quart des produits de fonctionnement et près de 63% des concours de l'Etat. La dotation forfaitaire augmente de près de +1%. Elle s'établit à 5,12 milliards d'euros.

La dotation de péréquation de la DGF progresse, quant à elle, de plus de 14% pour atteindre 152,1 millions en 2008.

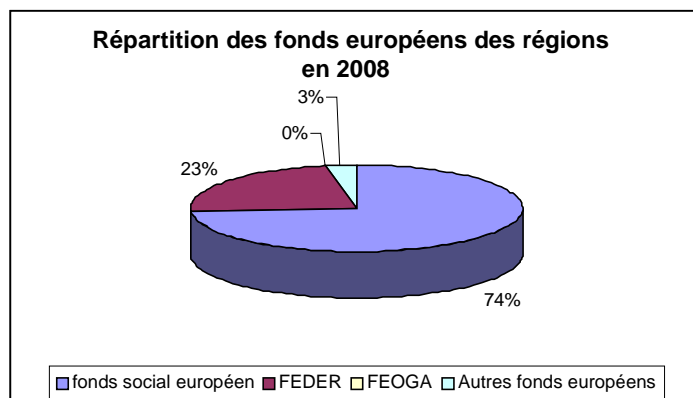
Les autres dotations s'élèvent à près de 2,9 milliards d'euros. Elles comprennent notamment la dotation du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA). Cette dernière progresse de +6,9% en 2008 pour atteindre près de 425 millions d'euros.

La dotation de décentralisation – formation professionnelle continue et apprentissage – atteint plus de 1,57 milliard d'euros en 2008 et augmente de 2,16%.

Les péréquations et compensations fiscales d'un montant de 216 millions d'euros se répartissent entre les compensations au titre de la taxe professionnelle, des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Elles diminuent globalement de 9,2% entre 2007 et 2008. Cette évolution est cependant à analyser à l'aune du faible poids de ce type de recettes dans le total (1%).

Après la forte progression constatée en 2007 (+30,8%), les subventions et participations reçues diminuent de 10,6% en 2008. Cependant, avec 514 millions d'euros, ces subventions représentent moins de 2,5% du total des recettes de fonctionnement régionales.

Cette baisse est notamment due à la diminution globale des fonds européens qui décroissent globalement de 17,6% (-25% pour le fonds social européen, -89% pour le FEOGA, -48% pour les autres fonds européens mais +42% pour le FEDER) pour s'élever à 247,3 millions d'euros en 2008.



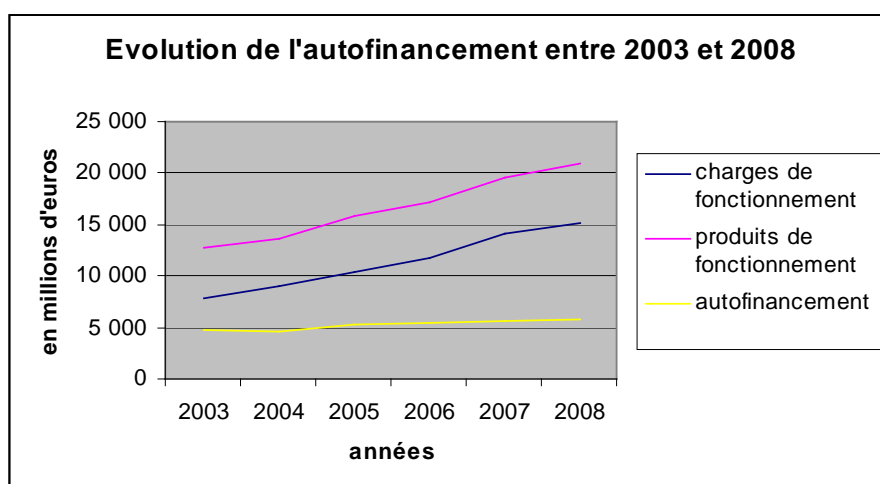
74% de ces subventions européennes proviennent du fonds social européen qui totalise près de 183 millions d'euros et 23% sont issues du FEDER.

Les autres produits de fonctionnement augmentent de +64,2%. Parmi ceux-ci, les produits financiers représentent 90,6 millions d'euros et enregistrent une augmentation de +16,8%. Mais ce sont surtout les produits exceptionnels qui contribuent à la hausse des autres produits de fonctionnement. En hausse de +178,1%, ils s'élèvent à 191,5 millions d'euros.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital se sont élevés à 1 115 millions d'euros en 2008 dont 18 de produits de cessions d'immobilisation.

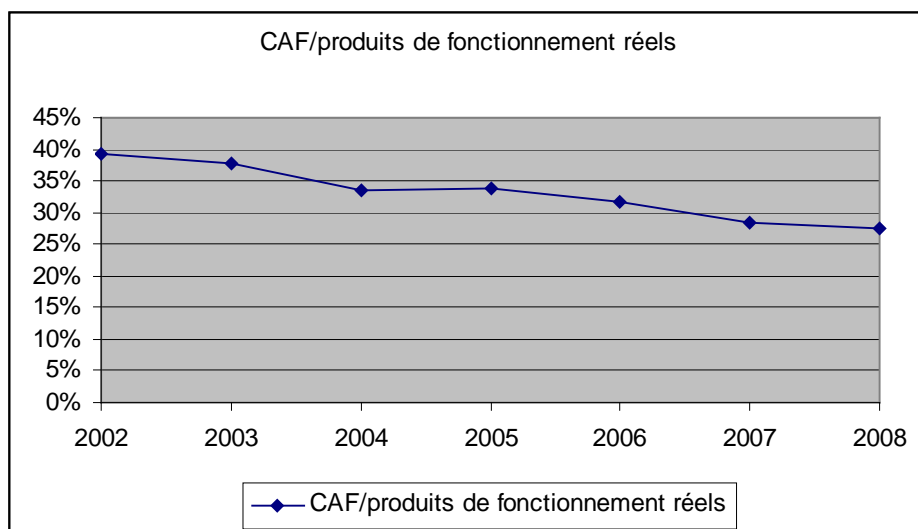
3. L'autofinancement

Comme l'année précédente, les produits (+ 6,8%) augmentent à un rythme plus lent que les charges de fonctionnement (+8,3%).



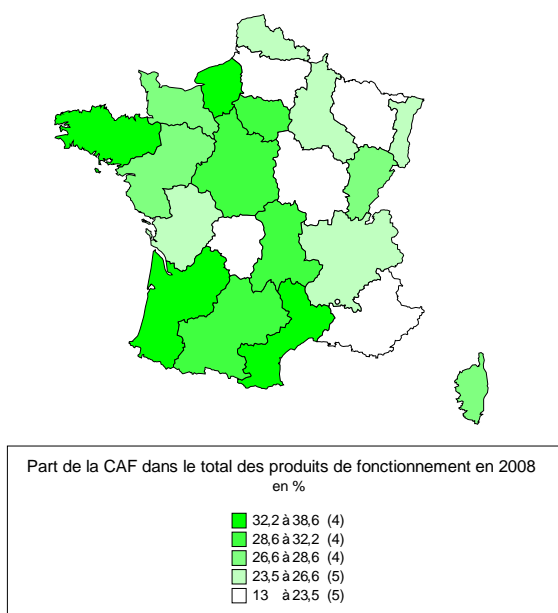
L'autofinancement s'établit à 5 748 millions d'euros en 2008, en hausse de +3,1%.

Cependant, même si l'autofinancement brut augmente, sa part dans les produits de fonctionnement diminue sensiblement (cf. graphique ci-après).



Le ratio CAF/produits de fonctionnement est en diminution régulière depuis 1997 (42,3% en 1997, contre 27,4% en 2008). Il est dans l'ensemble relativement homogène pour les régions de métropole, variant de 13,09% pour la région Limousin à 38,5% pour la région Aquitaine.

Les régions d'outre-mer ont des taux d'épargne globalement plus élevés que la métropole allant de 31,2% pour la Martinique jusqu'à 46,8% pour la région de La Réunion.



Analyse de l'investissement

Investissement
en millions d'euros

| | 2006 | 2007 | 07/06 en % | 2008 | 08/07 en % |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Emplois d'investissement (hors dette) | 8 294 | 9 093 | +9,6 | 9 488 | +4,3 |
| Dépenses d'équipement | 3 100 | 3 436 | +10,9 | 3 758 | +9,4 |
| Subventions d'équipement versées | 4 929 | 5 351 | +8,6 | 5 411 | +1,1 |
| Autres dépenses | 265 | 306 | +15,6 | 319 | +4,2 |
| Ressources d'investissement (hors emprunts) | 1 600 | 1 885 | +17,8 | 1 929 | +2,4 |
| FCTVA | 378 | 492 | +30,2 | 533 | +8,3 |
| Autres dotations et subventions | 999 | 1 098 | +9,9 | 1 112 | +1,3 |
| Autres recettes (a) | 223 | 294 | +32,1 | 284 | -3,4 |
| Remboursements d'emprunts* | 1 503 | 1 276 | -15,1 | 1 968 | +54,3 |
| Emprunts* | 2 536 | 2 825 | +11,4 | 3 298 | +16,7 |

(a) Produits de cessions, recettes sur travaux pour tiers...

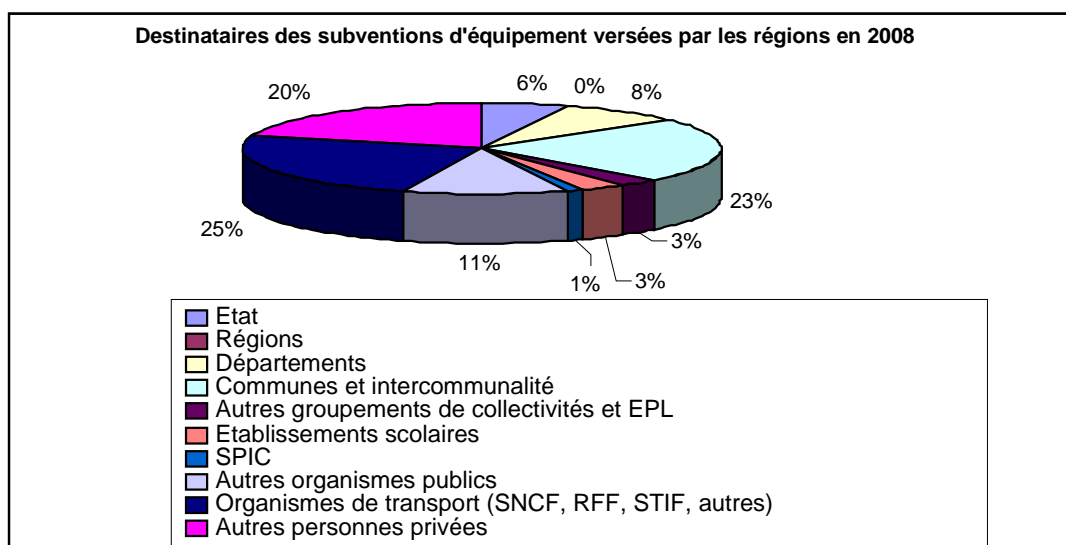
* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement restent dynamiques, même si elles marquent un ralentissement dans leur progression en 2008 (+4,3% contre +9,6% en 2007), du fait principalement de la stagnation du poste des subventions d'investissement versées (+1,1%).

Les emplois d'investissements hors dette s'élèvent à près de 9,5 milliards d'euros. Ils sont composés à 57% de subventions d'équipement versées et à 39,6% de dépenses d'équipement. Les régions restent les seules collectivités territoriales pour lesquelles le poids des subventions d'équipement versées est supérieur à celui des dépenses directes d'équipement.

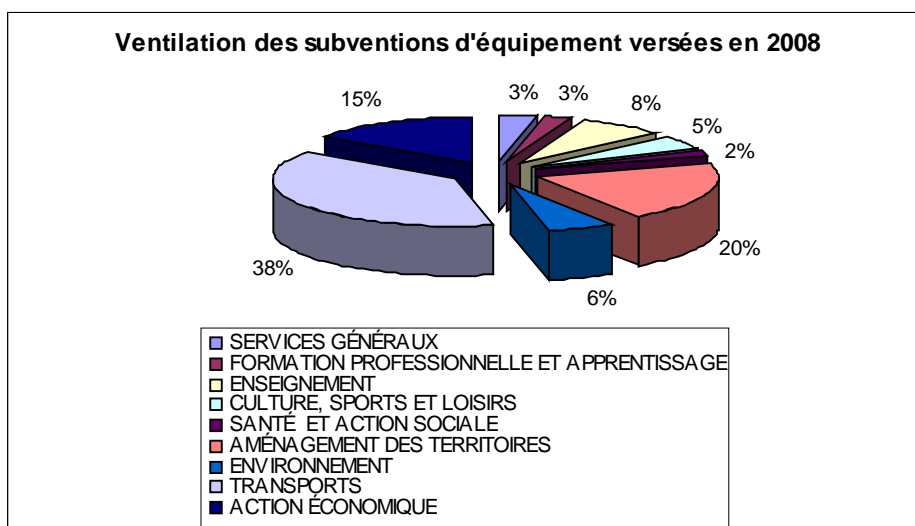
La progression des **subventions d'équipement versées** ralentit en 2008 avec +1,1%. Elles atteignent plus de 5,4 milliards d'euros.



Les principaux bénéficiaires de ces subventions sont les organismes de transport (25%), le bloc communal (23%) et des personnes de droit privé (20%).

Ces subventions d'équipement versées concernent principalement les domaines suivants :

- transports (près de 2,1 milliards d'euros) pour 38% ;
- aménagement des territoires (1,1 milliard d'euros) pour 20% ;
- action économique (0,8 milliard d'euros) pour 15% ;
- enseignement (0,4 milliard d'euros) pour 8%.

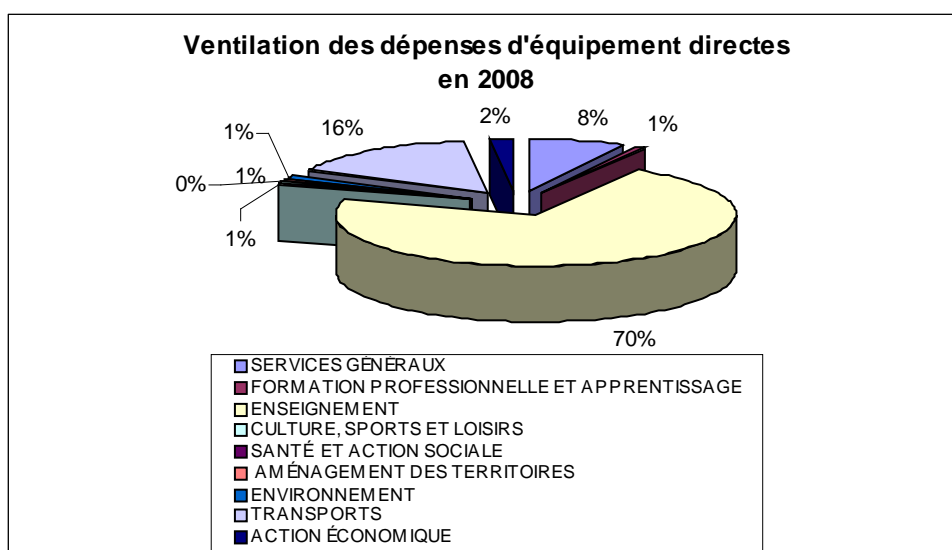


Ces subventions d'équipement sont versées à près de 80% à des organismes publics.

Les conseils régionaux versent également des subventions aux personnes de droit privé (associations, entreprises...) à hauteur de plus d'un milliard d'euros en 2008.

Les dépenses d'équipement directes restent dynamiques (+9,4%). Elles s'élèvent à 3,75 milliards d'euros en 2008.

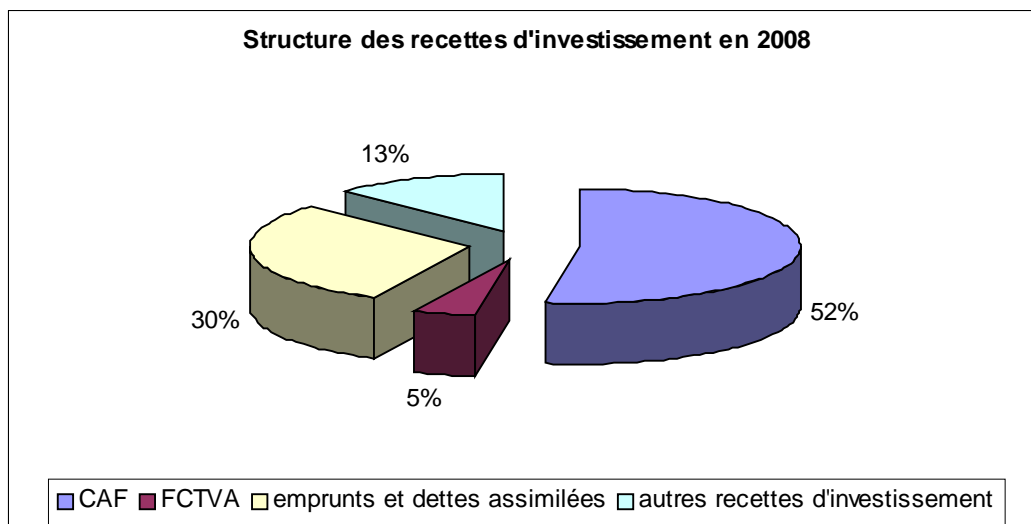
L'enseignement (2 664 millions d'euros de dépenses d'équipement directes) et les transports (593 millions d'euros) concentrent les principales dépenses directes.



Après le recul enregistré en 2007, **les remboursements d'emprunts** progressent à nouveau en 2008 (+54,3%) pour un volume financier global de près de 1,97 milliard d'euros.

2. Les recettes d'investissement

Après l'importante progression constatée l'année précédente (+17,8%), **les ressources d'investissement** connaissent une progression modérée (+2,4%).



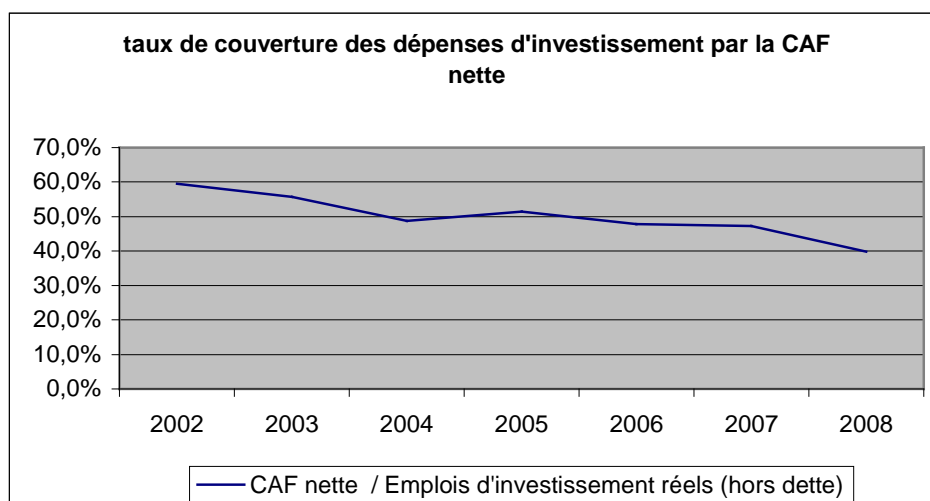
Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assure aux régions la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses réelles d'équipement. Le versement de la compensation est effectué avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense. En 2008, l'évolution du FCTVA est donc rythmée par la progression de l'investissement constatée en 2006. Le FCTVA augmente de +8,3% en 2008 pour s'élever à 533 millions d'euros. Le FCTVA représente 27,6% des ressources d'investissement hors dette des régions.

Les autres dotations et subventions d'équipement augmentent de +1,3% en 2008, soit une ressource supplémentaire de 14 millions d'euros par rapport à 2007. Ce poste regroupe plus de 57,6% des ressources d'investissement hors dette et s'élève à 1 112 millions d'euros.

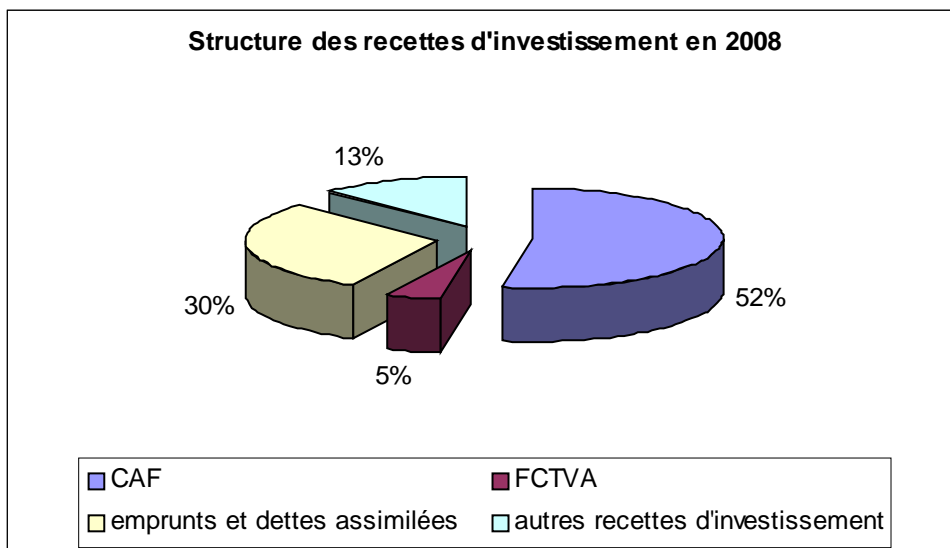
Parmi ces ressources, la principale est la dotation régionale d'équipement scolaire, en hausse de +2,8%. Cette dotation atteint 661 millions d'euros.

L'autofinancement augmente de 175 millions d'euros entre 2007 et 2008, soit une augmentation de +3,1% (contre +1,9% entre 2006 et 2007).

Le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette tend à diminuer significativement (39,8% en 2008, contre 47,3% en 2007) et poursuit donc une tendance baissière.



L'autofinancement reste malgré tout la première source de financement de l'investissement des régions.



Après mobilisation de l'autofinancement, les régions ont dégagé en 2008 un besoin de financement qui a été comblé par le recours à l'emprunt mais également par un prélèvement opéré par les conseils régionaux sur leurs fonds de roulement à hauteur de 481 millions d'euros.

Équilibre financier global des conseils régionaux en 2008
(En millions d'euros)

| Produits | | 20 951 | Charges | | 15 203 |
|----------------------------------|------------------------------------|---------------|---------------------------------|------------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Impôts directs | 4 627 | Achats, charges externes | | 1 441 |
| | Impôts indirects | 7 075 | Personnel | | 2 346 |
| | Concours de l'Etat | 8 388 | Subventions et contingents | | 10 640 |
| | Subventions et participations | 521 | Charges financières | | 595 |
| | Autres produits | 341 | Autres charges | | 180 |
| | | | | Autofinancement | |
| Autofinancement | | 5 748 | Emplois d'investissement | | |
| Section d'investissement | Ressources d'investissement | | hors dettes | | |
| | hors emprunts | 1 929 | 9 488 | | |
| | Endettement | 1 330 | | | |
| | Diminution du FDR | 481 | | | |

Analyse patrimoniale

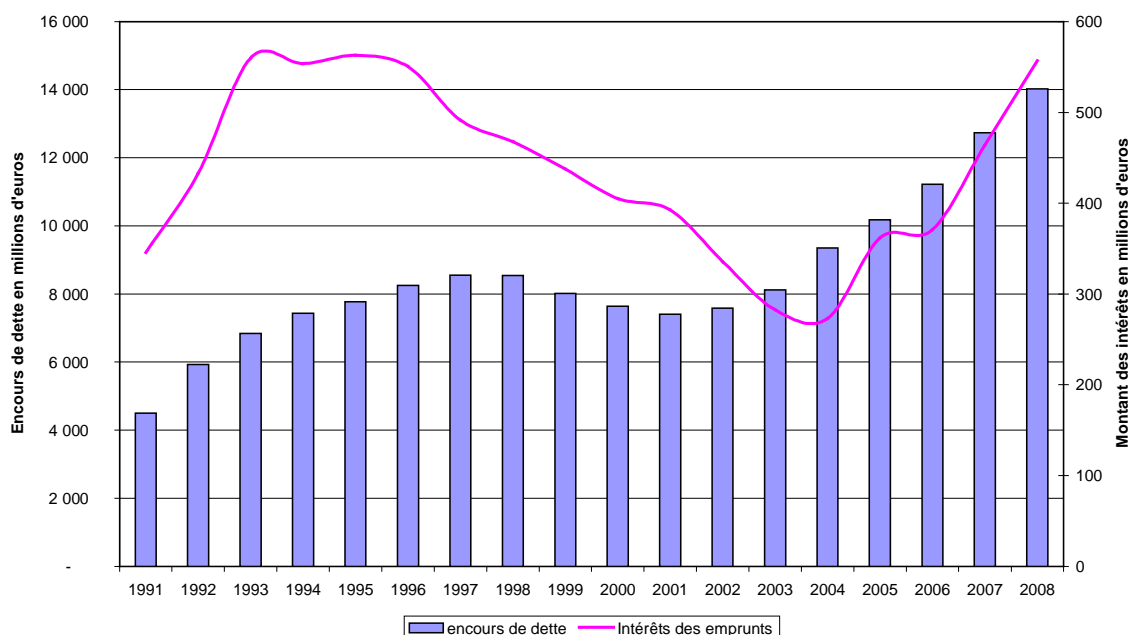
Equilibre financier

en millions d'euros

| | 2006 | 2007 | 07/06 en % | 2008 | 08/07 en % |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| Ressources stables (1) | 60 052 | 67 804 | +12,9 | 74 098 | +9,3 |
| - Dette à moyen et long terme | 11 220 | 12 739 | +13,5 | 14 027 | +10,1 |
| - Autres ressources stables | 48 832 | 55 065 | +12,8 | 60 071 | +9,1 |
| Actif immobilisé brut (2) | 59 385 | 67 054 | +12,9 | 73 341 | +9,4 |
| Fonds de roulement (A=1-2) | 667 | 750 | +12,4 | 757 | +0,9 |
| Actif d'exploitation (3) | 775 | 1 362 | +75,8 | 1 382 | +1,5 |
| Passif d'exploitation (4) | 1 345 | 1 830 | +36,1 | 1 232 | -32,7 |
| Besoin en fonds de roulement (B=3-4) | -570 | -469 | +17,8 | 150 | +131,9 |
| Trésorerie nette (=A-B) | 1 238 | 1 218 | -1,5 | 607 | -50,2 |

L'encours de la dette a augmenté de près de 1,3 milliard d'euros en 2008 (+10,1%).

Encours de dette et montant des intérêts sur emprunts



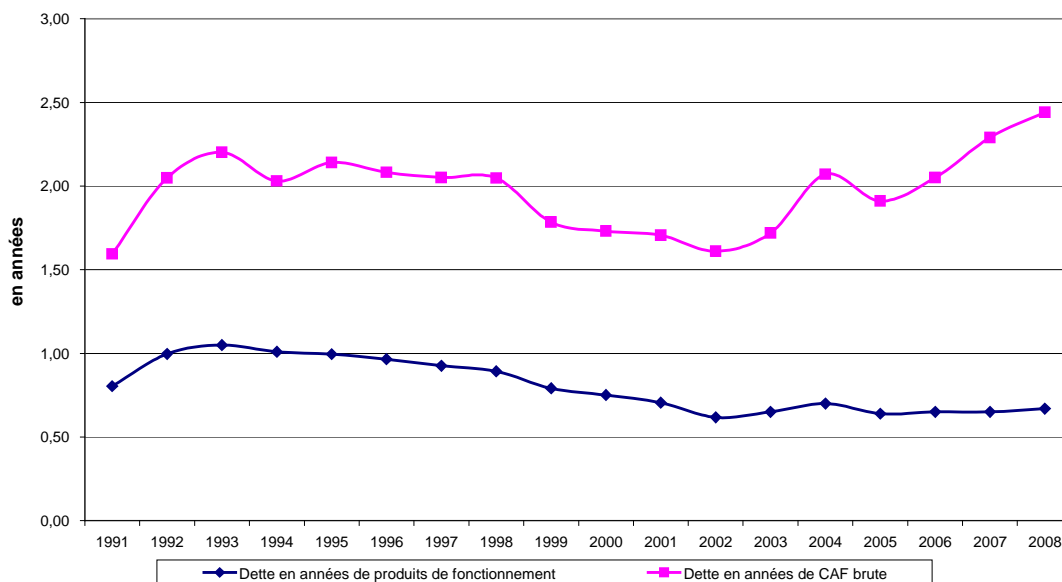
Les dettes financières sont constituées à près de 85% par des emprunts auprès des établissements de crédit, le reste étant essentiellement constitué d'emprunts obligataires, soit 2 milliards d'euros. De plus, 25% des emprunts auprès des établissements de crédit sont assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Entre 2007 et 2008, l'encours de la dette à moyen et long terme a augmenté de 10,1% pour atteindre 14 milliards d'euros en 2008.

Le ratio « poids de la dette en années de capacité d'autofinancement », qui indique le nombre d'années de CAF nécessaires au remboursement de l'encours de dette, se détériore pour s'établir à 2,44 en 2008 contre 2,29 en 2007.

La CAF brute progressant moins rapidement (+3,1%) que les produits de fonctionnement (+6,8%), le ratio du poids de la dette rapporté à la CAF se dégrade plus rapidement comparativement à celui du poids de la dette rapporté aux produits de fonctionnement.

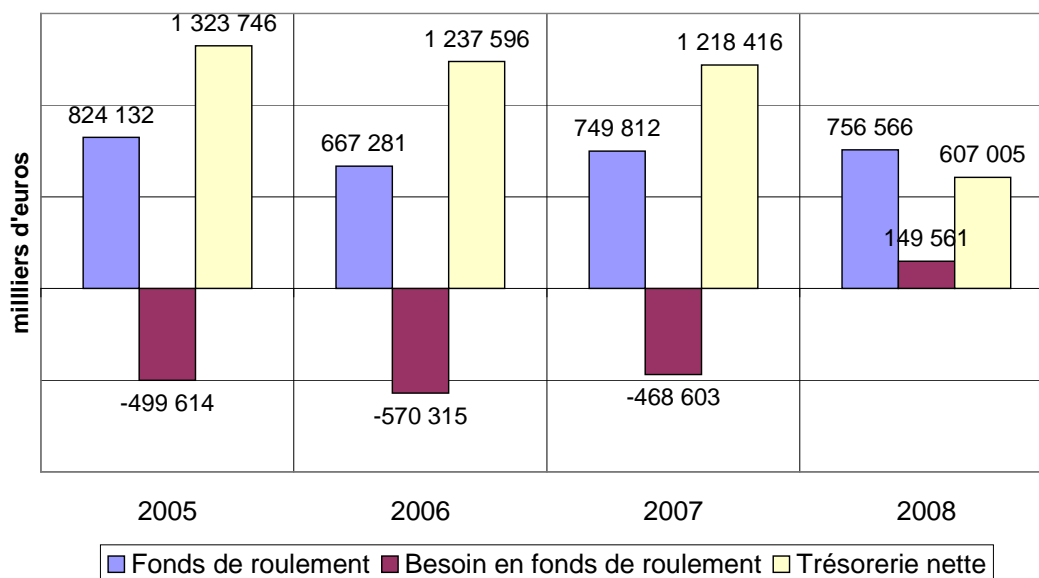
Poids de la dette des régions



Le fonds de roulement des régions s'élève en 2008 à 757 millions d'euros (+0,9%).

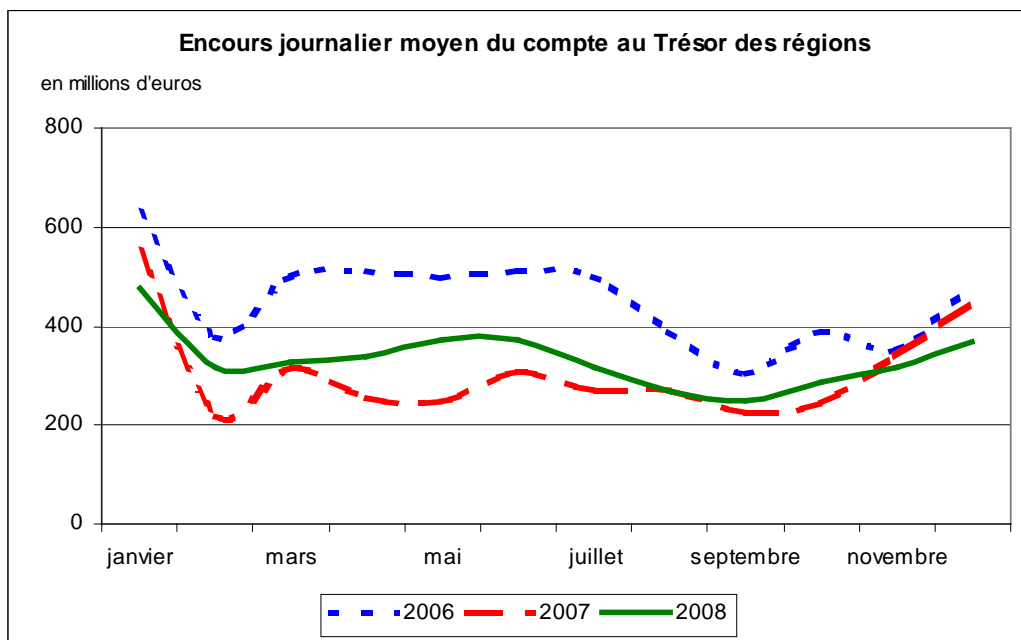
Le besoin en fonds de roulement redevient positif en 2008. Il s'établit à 150 millions d'euros. Alors qu'il générait auparavant une ressource pour les régions, il devient un emploi en 2008.

Evolution des structures financières



La **trésorerie** nette des régions a diminué de 50,2%, passant ainsi de 1 218 millions d'euros en 2007 à 607 millions en 2007.

Pour autant, l'encours moyen journalier de trésorerie des régions est en légère hausse (+8,3%). Le solde moyen mensuel s'élève à 334 millions d'euros.



La trésorerie permet de couvrir 8,2 jours de dépenses réelles en 2008 contre 18 en 2006. Les régions sont les collectivités reconnues pour optimiser leur gestion de trésorerie, par application de la trésorerie zéro.

Chapitre II

L'analyse de la fiscalité directe locale des régions en 2008

Présentation de la fiscalité directe locale des régions en 2008

I – Données générales

Le produit de la fiscalité directe locale perçu au profit des **26 régions** est en hausse de 5% sur 2008 par rapport à 2007. Pour mémoire, le produit des impôts locaux des régions avait progressé à un rythme sensiblement identique au cours de l'exercice précédent (+ 5% en 2007).

En 2008, les **bases** de la fiscalité directe locale des régions (177 milliards d'euros) qui reposent sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle¹ ont progressé d'environ 3,5% soit suivant un rythme légèrement plus soutenu qu'en 2007 (+ 3%). Pour mémoire, les régions ne perçoivent plus de fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation depuis 2001 ; l'État compense depuis, chaque année, le manque à gagner pour ces collectivités.

La **structure** des bases imposées au profit des régions n'évolue pratiquement pas entre 2005 et 2008. Pour 100 € de bases imposées, on compte 62 € de bases de taxe professionnelle, 37 € de bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, et moins de 1 € de bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les **taux** des régions ont progressé, **en moyenne**, de 2% en 2008. Le rythme de progression du taux de prélèvement des régions tend donc à progresser mais de manière nettement moins rapide qu'au cours des exercices précédents (+ 3% en 2007 et + 7% en 2006).

II - Principaux constats en matière taxe foncière sur les propriétés bâties

A) Le volume des bases et les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

En 2008, les bases de foncier bâti imposées au profit des régions s'élèvent à 67 milliards d'euros environ. Elles sont en hausse de 3% sur 2008 et ont progressé de 11% sur la période 2005/2008 sous l'effet d'une augmentation physique des bases mais également de la revalorisation forfaitaire annuelle décidée par le Parlement. La région Ile de France concentre toujours à elle seule 30% des bases de foncier bâti suivie de loin par les régions Rhône-Alpes (10%) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (9%).

En 2008, le taux moyen de prélèvement pour la taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué par les régions s'élève à 2,64% (contre 2,61% en 2007 soit une progression d'environ 1%).

La taxe foncière sur les propriétés bâties a rapporté à l'ensemble des régions un peu plus d'1,7 milliard d'euros en 2008. Le produit du foncier bâti est en hausse de 5% sur 2008 consécutivement à la progression des bases (+3%) et d'une légère augmentation des taux d'environ 1%.

A l'image des autres collectivités territoriales, les assemblées délibérantes des régions peuvent, sur délibération et dans le cadre fixé par le Code général des impôts, accorder des exonérations de foncier bâti à certaines catégories de redevables dans l'objectif de faciliter l'implantation d'entreprises sur leur territoire voire d'aider – fiscalement - à la réalisation de certains investissements.

B) Les politiques d'exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties

En 2008, 18 régions avaient adopté au moins une délibération d'exonération en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties. Toutefois, certains dispositifs ont davantage mobilisé les assemblées régionales que d'autres (à l'image notamment des dispositifs d'exonération en faveur des investissements productifs permettant une réduction des pollutions).

¹ La part de la taxe professionnelle perçue au profit de la collectivité territoriale de Corse a été supprimée à compter de 1995.

Les volumes de bases exonérés sur délibération des régions sont toutefois relativement **faibles** puisqu'ils ne représentent que **3 millions** d'euros environ alors que les bases de foncier bâti des régions approchent les **67 milliards** d'euros. En effet, les régimes d'exonération ouverts par le Code général des impôts intéressent en premier lieu les entreprises. Or les bases de foncier bâti reposent essentiellement sur les ménages (à près de 70% environ).

| Principaux régimes d'exonération en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties | Nombre de régions appliquant le dispositif en 2008 | Bases non taxées suite à délibération (en €) |
|---|---|---|
| Exonération 2 à 5 ans en faveur des entreprises nouvelles (1383 A – 44 sexes/44septies CGI) | 7 | 244 805 |
| Exonération en faveur des installations antipollution (eau et/ou atmosphère) | 14 | 1 893 193 |
| Exonération en faveur des bâtiments affectés à la déshydratation des fourrages (1382 B) | 1 | 711 964 |
| Exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes (1383 D du CGI) | 0 | 0 |
| Exonérations applicables dans les Zones de Revitalisation Rurale (1383 E) | 4 | 12 791 |
| Exonérations en faveur des investissements dans les zones de recherche couverte par un pôle de compétitivité . | 1 | 55 243 |
| Exonérations en faveur des logements avec bail à réhabilitation | 12 | 160 570 |
| Exonération en faveur des logements économes en énergie | 2 | 3 486 |
| Tous régimes d'exonération | | 3 082 052 |

Ces 3 M€ de bases exonérées se concentrent principalement en région Lorraine (pour 905 K€ au titre des dispositifs anti-pollutions), en région Champagne-Ardenne (pour 793 K€ au titre des locaux affectés à la déshydratation des fourrages) et en Aquitaine (pour 486 K€ au titre des dispositifs anti-pollutions).

Les volumes exonérés en 2008 sur délibérations des régions sont en baisse par rapport à 2007. Sur 2007, en effet, environ 5,5 M€ de bases n'avaient pas été taxées suite à délibérations. Les bases de foncier bâti affectées à la déshydratation des fourrages exonérées sur délibération des régions accusent en effet une baisse de 63% passant de près de 2 M€ en 2007 à 711K€ en 2008.

IV - Principaux constats en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties

A) Le volume des bases et les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties imposées au profit des régions s'élèvent à 218 M€ en 2008. Elles ont progressé de 3,2% sur l'exercice 2008 contre 2,6% en 2007.

Seules sont imposées au profit des régions les cultures ou propriétés classées appartenant aux catégories des carrières, des terrains à bâtir, des terrains d'agrément, chemins de fer canaux de navigation et dépendances et les sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux (5 des 13 catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908).

La région Ile de France concentre à elle seule 19% du total des bases de foncier non bâti imposées au nom des 26 régions.

En moyenne, le taux moyen de prélèvement pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqué par les régions s'élève à 6,45% en 2008 contre 6,32% en 2007. Il a enregistré une hausse de 2% sur l'exercice 2008 (soit une progression similaire à 2007).

La taxe foncière sur les propriétés non bâties a rapporté à l'ensemble des régions 14 M€ en 2008. Le produit du foncier non bâti est en hausse de 5,4% sur 2008.

Les assemblées délibérantes des régions peuvent, sur délibération et dans le cadre fixé par le Code général des impôts, accorder des exonérations de foncier non bâti aux redevables dans l'objectif de promouvoir l'ensemencement des terrains en noyers et arbres truffiers.

B) Les politiques d'exonérations de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Globalement, les bases non taxées suite à délibération des régions sont très faibles (95 K€ en 2008 contre 48 K€ en 2007). En 2008, seules 6 régions ont vu leurs bases de foncier non bâti réduites suite à l'application d'une délibération d'exonération dont la région Rhône-Alpes (36 K€) et la région Aquitaine (31 K€).

V- Principaux constats en matière de taxe professionnelle

A) Le volume des bases et les taux de taxe professionnelle

Les bases **nettes** de taxe professionnelle imposées au nom des régions s'élèvent à 110 milliards d'euros en 2008 contre 106 milliards sur 2007 (soit une hausse de 3,6% sur 2008 contre 2,7% sur 2007). Pour mémoire, l'ensemble des régions perçoit une fiscalité additionnelle sur la taxe professionnelle hormis la collectivité territoriale de Corse. Environ 21% de ces bases nettes sont situées en région Ile de France, 11% en région Rhône-Alpes et 7% en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

D'un point de vue de structure, on constate que les bases **brutes** de taxe professionnelle (avant abattement et exonérations) s'élèvent à 134 milliards d'euros en 2007. Elles sont constituées de trois éléments :

- ① la valeur locative des « équipements et bien mobiliers - EBM » à la disposition des entreprises (80% en moyenne des bases brutes) ;
- ② la valeur locative imposable des biens passibles d'une taxe foncière (18% environ en moyenne) ;
- ③ une fraction des recettes (6%) pour les titulaires de bénéfices non commerciaux (moins de 3% en moyenne).

Le **taux** moyen de prélèvement pour la taxe professionnelle appliqué par les régions s'élève à 2,80% sur 2008 contre 2,75% en 2007. Il a progressé de 1,8% sur 2008 contre 2,6% sur 2007.

La taxe professionnelle a rapporté aux régions plus de 3 milliards d'euros en 2008. Le **produit** de cette taxe est en hausse de 5% sur 2008 par rapport à 2007. Le rendement de cette taxe a progressé sur 2008 suivant un rythme identique à 2007 (+5% également).

Dans le cadre fixé par le Code général des impôts, les régions ont la possibilité d'accorder des exonérations de taxe professionnelle dans l'objectif notamment d'encourager la réalisation d'investissements dans certaines parties du territoire, de soutenir le développement de certaines entreprises, de certaines filières voire d'encourager l'investissement dans des équipements permettant de lutter contre les pollutions.

B) Les politiques d'exonérations de la taxe professionnelle

Les bases de taxe professionnelle exonérées sur délibération des régions s'élèvent à 490 M€ en 2008 (contre 513 M€ en 2007 soit une baisse de 4,46%). Ces réductions de bases reposent à hauteur de 46% sur les dispositifs d'exonération mis en place dans le cadre de l'aménagement du territoire (articles 1465 et 1466 du Code général des impôts), à 23% environ sur les dispositifs encourageant l'investissement dans des installations anti-pollution (article 1518 A du Code général des impôts) et à 15% environ sur ceux en direction du soutien aux entreprises nouvelles (article 1464 B du Code général des impôts).

Les volumes de bases non taxées sur délibération sont variables d'un dispositif à l'autre comme l'illustre le tableau suivant :

| Principaux régimes d'exonération en matière de taxe professionnelle | Nombre de régions concernées² par le dispositif en 2008 | Bases non taxées suite à délibération (en €) |
|--|---|---|
| Exonération 2 à 5 ans en faveur des entreprises nouvelles (1464 B – 44 sexies/44septies CGI) | 16 | 74 822 171 |
| Exonération en faveur de certains immeubles situés en ZUS | 5 | 648 116 |
| Exonération en faveur des installations de désulfuration du fioul | 8 | 20 520 |
| Exonération en faveur des installations de stockage de gaz | 8 | 0 |
| Exonération en faveur de certaines installations anti-pollution | 10 | 114 957 006 |
| Exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes | 6 | 6 652 932 |
| Exonération en faveur des outillages des sous traitants industriels | 3 | 0 |
| Exonération en faveur des activités industrielles et commerciales des établissements d'enseignement | 6 | 195 371 |
| Exonération en faveur des entreprises de spectacles | | 62 060 601 |
| - théâtres nationaux | 20 | |
| - autres théâtres fixes | 20 | |
| - tournées théâtrales | 20 | |
| - concert symphonique | 20 | |
| - autres | 20 | |
| Exonération en faveur des cinémas | | |
| - réalisant moins de 2 000 entrées | 19 | |
| - réalisant plus de 2 000 entrées | 14 | |
| - réalisant moins de 5 000 entrées (arts et essai) | 14 | |
| Exonération en faveur des médecins | 9 | 758 901 |
| Exonération en faveur des auxiliaires médicaux | 8 | |
| Exonération en faveur des vétérinaires | 1 | |
| Abattement en faveur des diffuseurs de presse (1600 €) | 2 | 3 613 151 |
| Abattement en faveur des diffuseurs de presse (2400 €) | 0 | |
| Abattement en faveur des diffuseurs de presse (3200 €) | 3 | |
| Caisses de crédit municipal | 14 | 1 406 466 |
| Exonération des pôles de compétitivité | 6 | 780 274 |
| Exonération en faveur du développement régional (1465 CGI) | 17 | 223 841 030 |
| Tous régimes d'exonération | | 489 756 539 |

² Le nombre de régions concernées par une exonération recense les départements ayant délibéré pour accorder l'exonération et dont des bases sont exonérées en vertu du dispositif.

Enfin, l'année 2008 représente la deuxième année d'application de la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances pour 2006. Pour mémoire, cette réforme institue une participation, éventuelle, des collectivités locales au financement du plafonnement « valeur ajoutée » des cotisations de taxe professionnelle acquittées par les entreprises.

En 2008, le montant net des plafonds de participation mis à la charge des régions s'élève à 317 M€ contre 277 M€ en 2007 (soit une hausse de 14% environ) ce qui représente un plafond moyen par région d'environ 13 M€³ (contre 11 M€ en 2007).

Tout comme en 2007, **l'ensemble des régions** (hormis la Martinique et la Corse⁴) s'est vu notifier en 2008 un plafond de participation au financement des dégrèvements dus aux entreprises au titre du plafonnement « valeur ajoutée » des cotisations de taxe professionnelle. Toutefois, si les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France se voient appliquer un prélèvement sur recettes aux alentours des 51 – 52 M€ les régions d'outre-mer se sont vues notifier un plafond de participation nettement moins élevé (de moins d'1 M€ pour la Guyane et la Réunion et de 1,2 M€ pour la Guadeloupe).

Les plafonds de participation mis à la charge des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France représentent à elles deux **un tiers** de l'ensemble des prélèvements sur recettes opérés sur les régions en 2008.

| Régions | Participation nette 2008 (en €) |
|---|---------------------------------|
| ALSACE | 5 211 483 |
| AQUITAINE | 7 207 708 |
| AUVERGNE | 13 887 512 |
| BASSE-NORMANDIE | 9 313 477 |
| BOURGOGNE | 13 849 538 |
| BRETAGNE | 10 883 430 |
| CENTRE | 7 913 551 |
| CHAMPAGNE-ARDENNE | 7 591 698 |
| CORSE | - |
| FRANCHE-COMTE | 5 420 303 |
| GUADELOUPE | 1 207 117 |
| GUYANE | 84 338 |
| HAUTE-NORMANDIE | 4 932 281 |
| ILE-DE-FRANCE | 51 470 085 |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | 21 353 430 |
| LIMOUSIN | 2 952 827 |
| LORRAINE | 16 189 804 |
| MARTINIQUE | 0 |
| MIDI-PYRENEES | 13 773 681 |
| NORD-PAS-DE-CALAIS | 19 778 530 |
| PAYS DE LA LOIRE | 52 315 014 |
| PICARDIE | 9 793 458 |
| POITOU-CHARENTES | 12 033 976 |
| PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | 2 477 607 |
| REUNION | 290 788 |
| RHONE-ALPES | 26 609 724 |
| Total des plafonds de participations | 316 541 360 |

³ Calculé sur la base de 25 régions (les 26 régions moins la Corse).

⁴ La collectivité territoriale de Corse ne peut pas être concernée par la réforme de la taxe professionnelle puisqu'elle ne perçoit pas de fiscalité additionnelle sur cette taxe au contraire de la région Martinique.

Chapitre III

Tableaux de synthèse

Evolution des dépenses réelles

| | (en millions d'euros) | | | | | Evolution |
|---|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2007/2008 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | en % |
| Achats et charges externes | 1 196 | 1 177 | 1 413 | 1 418 | 1 441 | 1,63 |
| Frais de personnel | 571 | 672 | 783 | 1 596 | 2 346 | 47,01 |
| Subventions et contingents | 6 774 | 8 033 | 9 001 | 10 358 | 10 640 | 2,73 |
| <i>dont contributions obligatoires et participations</i> | <i>4 504</i> | <i>2 805</i> | <i>4 779</i> | <i>5 289</i> | <i>5 435</i> | <i>2,75</i> |
| - dotation de fonctionnement des établissements du second degré | 870 | 852 | 890 | 1 007 | 1 027 | 1,91 |
| - indemnités aux employeurs d'apprentis | 351 | 627 | 690 | 616 | 547 | -11,27 |
| - contributions aux organismes de transport | 0 | 0 | 1 902 | 2 193 | 2 366 | 7,88 |
| <i>dont subventions</i> | <i>1 753</i> | <i>4 418</i> | <i>3 445</i> | <i>4 234</i> | <i>4 381</i> | <i>3,48</i> |
| <i>dont aides à la personne</i> | <i>420</i> | <i>789</i> | <i>768</i> | <i>835</i> | <i>824</i> | <i>-1,24</i> |
| - stagiaires de la formation professionnelle | 405 | 542 | 490 | 508 | 511 | 0,53 |
| Charges financières | 307 | 409 | 396 | 497 | 595 | 19,91 |
| <i>dont charges d'intérêts</i> | <i>273</i> | <i>362</i> | <i>371</i> | <i>464</i> | <i>557</i> | <i>20,15</i> |
| Charges exceptionnelles | 79 | 32 | 16 | 35 | 42 | 20,66 |
| Autres charges réelles de fonctionnement | 85 | 125 | 140 | 138 | 139 | 0,49 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 9 013 | 10 448 | 11 748 | 14 040 | 15 203 | 8,28 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| Dépenses d'équipement directes | 2 683 | 2 623 | 3 100 | 3 436 | 3 758 | 9,35 |
| Subventions d'équipement versées | 4 338 | 4 542 | 4 929 | 5 351 | 5 411 | 1,12 |
| Remboursement de dettes | 937 | 1 370 | 1 479 | 1 276 | 1 968 | 54,25 |
| Autres dépenses réelles d'investissement | 443 | 577 | 265 | 306 | 319 | 4,24 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 8 402 | 9 113 | 9 773 | 10 369 | 11 455 | 10,48 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | 17 415 | 19 561 | 21 521 | 24 409 | 26 658 | 9,21 |

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Evolution des recettes réelles

(en millions d'euros)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Evolution 2007/2008 en % |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| Impôts directs | 3 218 | 3 988 | 4 435 | 4 418 | 4 627 | 4,72 |
| Impôts indirects et autres taxes | 2 191 | 2 847 | 3 915 | 6 119 | 7 075 | 15,62 |
| <i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i> | 2 | 3 | 3 | 2 | 1 | -52,17 |
| <i>dont TIPP</i> | 0 | 0 | 1 046 | 2 857 | 3 636 | 27,24 |
| <i>dont taxe sur les certificats d'immatriculation</i> | 1 479 | 1 615 | 1 832 | 1 939 | 1 968 | 1,52 |
| <i>dont taxes d'outre-mer</i> | 471 | 418 | 482 | 504 | 507 | 0,69 |
| Concours de l'Etat | 7 044 | 7 970 | 8 257 | 8 286 | 8 388 | 1,23 |
| <i>dont DGF</i> | 4 836 | 4 925 | 5 107 | 5 205 | 5 273 | 1,31 |
| <i>dont autres dotations</i> | 1 985 | 2 807 | 2 919 | 2 842 | 2 898 | 1,96 |
| <i>dont péréquation et compensations fiscales</i> | 223 | 238 | 231 | 238 | 216 | -9,23 |
| Subventions et participations | 1 121 | 616 | 446 | 583 | 521 | -10,64 |
| Autres produits réels de fonctionnement | 170 | 340 | 167 | 208 | 341 | 64,20 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 13 744 | 15 761 | 17 219 | 19 614 | 20 951 | 6,82 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| FCTVA | 326 | 373 | 378 | 492 | 533 | 8,29 |
| Autres dotations et subventions d'investissement | 798 | 1 013 | 999 | 1 098 | 1 112 | 1,26 |
| Emprunts souscrits | 2 155 | 2 106 | 2 536 | 2 825 | 3 298 | 16,73 |
| Autres recettes réelles d'investissement | 509 | 249 | 223 | 294 | 284 | -3,41 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 3 789 | 3 742 | 4 136 | 4 710 | 5 227 | 10,98 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES | 17 533 | 19 503 | 21 354 | 24 324 | 26 178 | 17,80 |

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Ventilation par fonction des dépenses Nomenclature M71

(en millions d'euros)

| | 2008 | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| | Charges de fonctionnement réelles | Dépenses d'équipement directes | Subventions d'équipement versées |
| FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX | | | |
| 01 : Opérations non ventilables | 634 | 113 | 106 |
| 02 : Administration générale | 1 460 | 175 | 2 |
| 03 : Sécurité | 0 | 0 | 0 |
| 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales | 108 | 0 | 74 |
| TOTAL FONCTION 0 | 2 202 | 288 | 182 |
| FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE | | | |
| 10 : Services communs | 59 | 0 | 1 |
| 11 : Formation professionnelle | 2 138 | 20 | 19 |
| 12 : Apprentissage | 1 689 | 16 | 117 |
| 13 : Formation sanitaire et sociale | 808 | 4 | 2 |
| TOTAL FONCTION 1 | 4 694 | 40 | 138 |
| FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT | | | |
| 20 : Services communs | 202 | 2 | 0 |
| 21 : Enseignement du premier degré | 0 | 0 | 1 |
| 22 : Enseignement du second degré | 2 500 | 2 555 | 288 |
| 23 : Enseignement supérieur | 105 | 83 | 106 |
| 27 : Sécurité | 2 | 5 | 0 |
| 28 : Autres services périscolaires et annexes | 188 | 19 | 18 |
| TOTAL FONCTION 2 | 2 998 | 2 664 | 413 |
| FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS | | | |
| 30 : Services communs | 8 | 0 | 3 |
| 31 : Culture | 456 | 24 | 157 |
| 32 : Sports | 130 | 6 | 89 |
| 33 : Loisirs | 25 | 3 | 13 |
| TOTAL FONCTION 3 | 620 | 33 | 262 |
| FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE | | | |
| 40 : Services communs | 3 | 5 | 0 |
| 41 : Santé | 25 | 0 | 28 |
| 42 : Action sociale | 25 | 0 | 67 |
| 47 : Sécurité alimentaire | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL FONCTION 4 | 53 | 5 | 94 |

Ventilation par fonction des dépenses

(en millions d'euros)

| | 2008 | | |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| | Charges de fonctionnement réelles | Dépenses d'équipement directes | Subventions d'équipement versées |
| FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES | | | |
| 50 : Services communs | 25 | 0 | 22 |
| 51 : Politique de la ville | 31 | 1 | 128 |
| 52 : Agglomérations et villes moyennes | 5 | 0 | 234 |
| 53 : Espace rural et autres espaces de développement | 74 | 5 | 306 |
| 54 : Habitat - (Logement) | 19 | 0 | 315 |
| 55 : Actions en faveur du littoral | 1 | 0 | 4 |
| 56 : Technologies de l'information et de la communication | 41 | 11 | 62 |
| 57 : Sécurité | 6 | 0 | 17 |
| 58 : Autres actions | 22 | 7 | 11 |
| TOTAL FONCTION 5 | 223 | 23 | 1 099 |
| FONCTION 6 (FONCTION EN RÉSERVE) | | | |
| FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT | | | |
| 70 : Services communs | 16 | 0 | 5 |
| 71 : Actions transversales | 52 | 0 | 25 |
| 72 : Actions en matière des déchets | 6 | 2 | 10 |
| 73 : Politique de l'air | 2 | 0 | 3 |
| 74 : Politique de l'eau | 22 | 1 | 108 |
| 75 : Politique de l'énergie | 22 | 1 | 100 |
| 76 : Patrimoine naturel | 57 | 20 | 26 |
| 77 : Environnement des infrastructures de transport | 0 | 0 | 28 |
| 78 : Autres actions | 8 | 11 | 25 |
| TOTAL FONCTION 7 | 186 | 34 | 330 |
| FONCTION 8 : TRANSPORTS | | | |
| 80 : Services communs | 6 | 0 | 21 |
| 81 : Transports en commun de voyageurs | 3 094 | 33 | 1 406 |
| 82 : Routes et voiries | 25 | 499 | 558 |
| 87 : Sécurité | 6 | 0 | 9 |
| 88 : Autres transports | 226 | 61 | 88 |
| TOTAL FONCTION 8 | 3 358 | 594 | 2 083 |
| FONCTION 9 : ACTION ÉCONOMIQUE | | | |
| 90 : Services communs | 5 | 0 | 1 |
| 91 : Interventions économiques transversales | 232 | 1 | 112 |
| 92 : Recherche et innovation | 218 | 35 | 180 |
| 93 : Agriculture, pêche, agro-industrie | 138 | 3 | 193 |
| 94 : Industrie, artisanat, commerce et autres services | 109 | 35 | 206 |
| 95 : Tourisme et thermalisme | 168 | 3 | 116 |
| TOTAL FONCTION 9 | 870 | 77 | 808 |

Bilan fonctionnel - évolution de l'actif

(en millions d'euros)

| | 2007 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| ACTIF IMMOBILISE BRUT | | |
| Immobilisations d'exploitation | 62 654 | 68 998 |
| <i>dont constructions</i> | 31 037 | 33 085 |
| <i>dont matériel</i> | 6 168 | 6 807 |
| Immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition | 333 | 269 |
| Immobilisations financières | 1 690 | 1 702 |
| Autres éléments d'actif immobilisé | 2 377 | 2 372 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT | 67 054 | 73 341 |
| FONDS DE ROULEMENT (= ressources stables - actif immobilisé brut) | 750 | 757 |
| ACTIF D'EXPLOITATION | | |
| Créances sur redevables ou clients | 62 | 108 |
| Créances sur personnes publiques et organismes sociaux | 851 | 640 |
| Liaison avec les budgets annexes (soldes débiteurs) | 9 | 2 |
| Autres créances | 439 | 631 |
| TOTAL ACTIF D'EXPLOITATION | 1 362 | 1 382 |
| TRESORERIE ACTIVE | | |
| Disponibilités | 1 289 | 741 |
| Valeurs mobilières de placement | 11 | 0 |
| Autres | 17 | 13 |
| TOTAL TRESORERIE ACTIVE | 1 318 | 754 |

Bilan fonctionnel - évolution du passif

(en millions d'euros)

| | 2007 | 2008 |
|---|---------------|---------------|
| RESSOURCE STABLES | | |
| Capitaux propres | 51 999 | 55 384 |
| Provisions | 50 | 70 |
| Amortissements | 2 360 | 4 014 |
| <i>dont amortissement des constructions</i> | 853 | 1 144 |
| <i>dont amortissement du matériel</i> | 385 | 557 |
| Dettes à moyen et long terme | 12 739 | 14 027 |
| Autres ressources | 656 | 603 |
| TOTAL RESSOURCES STABLES | 67 804 | 74 098 |
| PASSIF D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs | 401 | 311 |
| Dettes sur personnes publiques et organismes sociaux | 653 | 346 |
| Liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs) | 1 | 1 |
| Autres dettes | 774 | 575 |
| TOTAL PASSIF D'EXPLOITATION | 1 830 | 1 232 |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (= actif - passif d'exploitation) | -469 | 150 |
| TRESORERIE PASSIVE | 99 | 147 |
| TRESORERIE NETTE (= trésorerie active - trésorerie passive) | 1 218 | 607 |

Dettes à moyen et long terme

(en millions d'euros)

| | 2007 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Emprunts obligataires | 1 845 | 2 036 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 10 812 | 11 918 |
| <i>dont emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i> | 2 990 | 2 976 |
| Dépôts et cautionnement reçus | 1 | 1 |
| Emprunts et dettes assortis de conditions particulières | 73 | 63 |
| <i>dont dettes pour M.E.T.P.</i> | 7 | 4 |
| <i>dont dettes envers locataires-acquéreurs</i> | 0 | 0 |
| Autres emprunts | 9 | 8 |
| TOTAL DE LA DETTE A LONG ET MOYEN TERME | 12 739 | 14 027 |

Principaux ratios financiers

| DONNEES GENERALES | DEFINITION | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant | Dépenses réelles totales hors dette / population INSEE (1) | 281 | 313 | 342 | 383 | 418 |
| Part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette | Dépenses d'investissement hors dette / dépenses réelles totales hors dette | 45,3% | 42,4% | 41,4% | 39,3% | 38,4% |
| AUTOFINANCEMENT | | | | | | |
| Part de la CAF dans les produits de fonctionnement | CAF / Produits de fonctionnement réels | 33,8% | 31,8% | 28,4% | 28,4% | 27,4% |
| Taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette | CAF nette / Emplois d'investissement réels (hors dette) | 50,8% | 50,9% | 48,1% | 47,3% | 39,8% |
| ENDETTEMENT | | | | | | |
| Poids de la dette en années de produits de fonctionnement | Encours de dettes à moyen et long terme / produits de fonctionnement réels | 0,64 | 0,65 | 0,67 | 0,65 | 0,67 |
| Poids de la dette en euros par habitant | Encours de dettes à moyen et long terme / population INSEE (1) | 152 | 163 | 178 | 200 | 223 |
| Poids de la dette en années de CAF | Encours de dettes à moyen et long terme / CAF | 2,07 | 1,91 | 2,05 | 2,29 | 2,44 |
| Annuité de dette rapportée aux produits de fonctionnement | Charges d'intérêt + remboursement en capital des dettes à moyen et long terme) / produits de fonctionnement | 8,9% | 11,0% | 10,9% | 8,9% | 12,1% |
| EQUILIBRES BILANTIELS | | | | | | |
| Fonds de roulement en jours de dépenses réelles (2) | Fonds de roulement * 360 / dépenses réelles totales | 16,2 | 15,2 | 11,1 | 11,1 | 10,2 |
| Besoin en fonds de roulement en jours de dépenses réelles | Besoin en fonds de roulement *360 / dépenses réelles totales | -2,6 | -9,2 | -9,5 | -6,9 | 2,0 |
| Trésorerie en jours de dépenses réelles | Trésorerie nette * 360 / dépenses réelles totales | 18,8 | 24,4 | 20,7 | 18,0 | 8,2 |

(1) Source : INSEE

Compte de résultat - Exercice 2008

(en millions d'euros)

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--|---------------|--|---------------|
| CHARGES COURANTES NON FINANCIERES | | PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS | |
| Frais de personnel | 2 346 | Impôts et taxes | 11 179 |
| Achats et charges externes | 1 441 | <i>Impôts locaux</i> | 4 627 |
| Impôts et taxes | 104 | <i>Autres impôts et taxes (dont reversements et restitutions)</i> | 6 552 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 1 693 | Production | 15 |
| Autres charges | 17 | <i>Produits des services, du domaine, ventes div.</i> | 14 |
| Participations et interventions | 10 640 | <i>Production stockée</i> | 0 |
| <i>Contributions obligatoires</i> | 2 780 | <i>Travaux en régie</i> | 1 |
| <i>Subventions</i> | 4 381 | Reprise sur amortissements et provisions | 4 |
| <i>Aides à la personne</i> | 824 | Transferts de charges | 0 |
| <i>Participations</i> | 2 655 | Autres produits | 117 |
| TOTAL I | 16 242 | Dotations et subventions | 8 899 |
| | | <i>Dotations de l'Etat</i> | 8 171 |
| | | <i>Participations</i> | 391 |
| | | <i>Compensations, autres attributions et autres participations</i> | 346 |
| | | <i>Reversements de dotations et subventions</i> | -9 |
| | | TOTAL I | 20 215 |
| CHARGES COURANTES FINANCIERES | | PRODUITS COURANTS FINANCIERS | |
| Intérêts et charges assimilées | 595 | Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 64 |
| Pertes de change | 0 | Autres intérêts et produits assimilés | 22 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 0 | Gains de change | 0 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 16 | Produit net sur cessions de valeurs mobilières de placement | 5 |
| TOTAL II | 611 | Reprises sur provisions | 0 |
| | | Transferts de charges | 0 |
| | | TOTAL II | 91 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | PRODUITS EXCEPTIONNELS | |
| Sur opérations de gestion | 41 | Sur opérations de gestion | 32 |
| <i>Subventions</i> | 16 | <i>Subventions</i> | 1 |
| <i>Autres opérations</i> | 24 | <i>Autres opérations</i> | 31 |
| Sur opérations en capital | 30 | Sur opérations en capital | 1 115 |
| <i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i> | 26 | <i>Produits des cessions d'immobilisations</i> | 18 |
| <i>Différences sur réalisations transférées à l'investissement</i> | 4 | <i>Différences sur réalisations reprises au compte de résultat</i> | 607 |
| <i>Autres opérations</i> | 1 | <i>Autres opérations</i> | 490 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 10 | Reprises sur provisions | 7 |
| TOTAL III | 81 | Transferts de charges | 0 |
| | | TOTAL III | 1 155 |
| TOTAL GENERAL | 16 934 | TOTAL GENERAL | 21 460 |
| Résultat de l'exercice (déficit) | 0 | Résultat de l'exercice (excédent) | 4 526 |

Chapitre IV

Annexes

Méthodologie

I - LE REGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES LOCALES

On désigne par **collectivités territoriales** les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la **Corse** a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

II - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : **comptabilité administrative** de l'ordonnateur, **comptabilité financière** du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan

de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

● **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La réforme de la DGF en 2004 modifie l'architecture des concours de l'Etat aux collectivités locales. La nouvelle DGF versée par l'Etat aux collectivités en 2004 inclut la plupart des compensations fiscales et des attributions de péréquation versées auparavant sous forme de dotations distinctes. La présente brochure prend acte de cette évolution en comptant désormais les **compensations fiscales et les attributions de péréquation dans le total des concours versés par l'Etat** et non plus dans la rubrique des impôts et taxes.

● **La section d'investissement** retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) *En recettes :*

- d'une part, "la capacité d'autofinancement" (CAF) dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;

- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des dotations d'équipement et des emprunts.

2) *En dépenses :*

- les remboursements en capital d'emprunts ;

- les prêts et avances accordés par la collectivité ;

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;

- les subventions d'équipements versées

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les opérations d'investissement réelles présentées dans cette étude comportent cependant, à titre résiduel, des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées dans le cadre du traitement de masse de la comptabilité des collectivités qui a servi de base à cette étude. Il en résulte que, dans le cadre de cette synthèse nationale, la différence entre les recettes et les dépenses réelles d'un exercice n'est pas exactement égale à la variation du fonds de roulement constatée entre deux exercices.

Les données chiffrées concernant les emprunts nouveaux et les remboursements en capital d'emprunts sont corrigées, lorsqu'elles ont pu être isolées, des opérations de refinancement de dette et des opérations d'allers et retours sur le compte 16 liées à la gestion de trésorerie dans le cadre d'emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie.

Lexique

Actif circulant

Ensemble des éléments du patrimoine qui, en raison de leur nature ou de leur destination, n'ont pas vocation à y rester de manière durable.

Amortissement

Constatation comptable de la dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif, du fait de son usage, du temps ou de l'obsolescence.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme. Une créance constatée mais non encaissée génère un besoin en fonds de roulement (besoin comblé par le fonds de roulement défini ci-dessous). A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

Reclassement des postes du bilan par grandes unités, de manière à faire ressortir des grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité. Cette présentation du bilan permet d'analyser les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

CAF (capacité d'autofinancement)

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

CAF diminuée des remboursements de dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

CLTR

Acronyme pour « crédit à long terme renouvelable ». Il s'agit d'un type d'emprunt similaire à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) ou au prêt à capital et taux modulable (PCTM). Ces produits de financement allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. L'utilisation de ces emprunts perturbe l'analyse des flux annuels de dette : en effet les mouvements sur le compte 16 ne correspondent plus aux emprunts nouveaux et aux amortissements d'emprunts en raison des opérations particulières qu'entraîne le recours à ces emprunts. Ces opérations gonflent artificiellement les masses d'emprunts mobilisés et remboursés par la région au cours d'un exercice. Les opérations sur produits de type "CLTR" sont soustraites du compte 16 en débit et en crédit dès lors qu'elles ne correspondent pas à un réel emprunt de moyen ou long terme.

Dettes à long et moyen terme en fin d'exercice

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an. Elle exclut la dette sans réception de fonds (engagements de verser des subventions par annuités).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

La loi de finances pour 2004 a prévu une refonte des transferts de l'État (voir définition de la DGF).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La Loi de finances pour 2004 a élargi le périmètre de la DGF. Celle-ci comprend désormais la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, la compensation des allègements de fiscalité régionale, le fonds de correction des déséquilibres régionaux, le fonds national de péréquation et la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Emplois stables ou durables

Emplois ayant vocation à rester durablement à l'actif du bilan (immobilisations). Par convention, est réputée stable toute acquisition faite pour une durée supérieure à un an.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Solde des opérations courantes non-financières de la section de fonctionnement (hors charges et produits calculés).

Financement disponible

Ensemble des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir après paiement des charges de fonctionnement et des remboursements en capital d'emprunts. Il est égal à la CAF nette augmentée des recettes d'investissement hors emprunts.

Fiscalité directe

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale. Elles comprennent :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation (dont la part régionale a été supprimée en 2001 par la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000)
- la taxe professionnelle (dont la part « salaire » a progressivement été supprimée de 1999 à 2002).

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- la taxe sur les permis de conduire, spécifique aux régions mais progressivement abandonnée ;
- la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises), particulière aux régions ;
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont une fraction est versée depuis 2004 aux départements et depuis 2005 aux régions ;

- des taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux régions d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants, sur le rhum.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en œuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

Fonds de roulement en fin d'exercice

Le fonds de roulement en fin d'exercice représente des capitaux permanents (comptes de classe 1) sur les valeurs immobilisées (comptes de classe 2). Il permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses (= besoin en fonds de roulement).

Immobilisations financières

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

Opérations réelles (recettes et dépenses réelles)

Recettes et dépenses se dénouant par un décaissement ou un encaissement. Excluent les opérations d'ordre tels que les dotations aux amortissements, les reprises sur provisions, la réintégration de travaux dans le cadre d'opérations sous mandat, etc.

Refinancement de dette

Il s'agit d'une opération budgétaire par laquelle le remboursement anticipé du capital dû est financé par la souscription d'un nouvel emprunt. Ce type d'opération est corrigé des lignes relatives aux flux de dette (emprunts nouveaux et remboursement capital d'emprunts).

Ressources stables ou durables

Ressources appelées, par nature ou destination, à rester durablement au passif du bilan (dotations, réserves, emprunts...). Par convention, il s'agit de tous les financements disponibles à plus d'un an.

Résultat

Il s'agit du résultat comptable (montant de l'ensemble des titres de recettes moins montant de l'ensemble des mandats de dépenses de l'exercice considéré).

Subventions en annuités (versées)

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 569).

Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation : fonds de roulement - besoin en fonds de roulement = trésorerie nette.

Trésorerie passive

Concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques figurant au passif du bilan.